

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité -Travail – Progrès

STRATEGIE NATIONALE

POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA
ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE
(ZLECAf)

NIGER



Union
Africaine



Nations Unies
Commission économique
pour l'Afrique



AVANT-PROPOS

Le présent document de Stratégie constitue notre feuille de route ambitieuse, destinée à orienter nos actions dans le cadre de la plus grande initiative commerciale du continent africain. Il fixe les priorités et les étapes clés permettant au Niger de tirer profit des opportunités offertes par la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

L'Accord portant ZLECAf, est une véritable opportunité pour notre pays et pour l'ensemble du continent africain. Il représente un pas significatif vers l'intégration économique régionale, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, et la création d'un marché unique qui favorisera le commerce intra-africain.

Le Niger, en tant que nation fermement engagée dans la renaissance africaine, manifeste une volonté résolue d'optimiser les bénéfices et de capitaliser sur les opportunités offertes. Cette ambition, portée au plus haut niveau par le Gouvernement, est traduite dans les différentes politiques, de même que les plans et programmes de développement du Niger, qui inscrivent la ZLECAf, comme levier d'intégration du Niger au commerce intra africain.

Conformément à cette vision de développement, le Niger a élaboré, avec l'appui de ses partenaires stratégiques notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Niger) et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), sa Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'Accord portant sur la ZLECAf.

C'est le résultat en effet, d'une consultation approfondie conduite par des experts et des parties prenantes nationales pleinement engagés, reflétant ainsi notre vision commune de transformer l'économie nigérienne en une économie dynamique, compétitive et résiliente, capable de stimuler la croissance, de créer des emplois et la richesse.

Le Niger dispose d'atouts indéniables pour tirer pleinement profit de la ZLECAf. Sa position géographique stratégique au cœur de l'Afrique de l'Ouest, l'abondance de ses ressources naturelles, sa population jeune ainsi que son engagement en faveur du développement et de la bonne gouvernance, constituent autant d'éléments déterminants qui contribueront à son succès dans cette dynamique d'intégration économique.

Cependant, nous sommes pleinement conscients des défis qui se profilent sur cette voie. Il nous faudra renforcer notre capacité productive, promouvoir l'industrialisation, l'innovation et le développement des chaînes de valeur, investir dans les infrastructures, et plus fondamentalement, consolider notre capital humain. Ces défis, loin d'être des obstacles, représentent autant d'opportunités pour améliorer notre compétitivité et renforcer la résilience de notre économie.

Il est important de saisir les avantages inédits qu'offre la ZLECAf afin de transformer l'économie nationale et de créer des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans la perspective d'un marché unique pour tout le continent. Il nous incombe donc de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les actions indispensables à la réalisation de nos ambitions.

La réussite de la ZLECAf au Niger reposera sur notre engagement collectif, et notre détermination à surmonter les obstacles qui se présenteront. C'est par cette volonté commune, et aussi par notre esprit d'innovation et de coopération, que nous parviendrons à concrétiser nos objectifs de développement, à inscrire durablement notre économie dans la dynamique continentale et à ouvrir de nouvelles perspectives prometteuses pour les générations futures.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour le Niger et contribuer à la prospérité de toute l'Afrique.

Le Ministre Chargé du Commerce

RESUME EXECUTIF

La présente Stratégie Nationale pour la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) marque, sans doute, l'aboutissement d'un processus visant l'intégration et le développement du commerce du Niger.

Elle définit les orientations et les actions clés nécessaires, pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par cette initiative continentale.

Elle a été élaborée suivant une démarche holistique, avec la prise en compte systématique de toutes les parties prenantes, autour des solutions adaptées au contexte réel et aux besoins du pays dans tous les domaines sectoriels.

Son objectif est de contribuer significativement à la croissance des exportations du Niger en rapport avec l'accélération de la croissance économique déclinée dans le PDES (2022-2026).

Elle vise à l'horizon 2025, l'accroissement du taux de couverture des exportations de l'ordre de 79,1% contre la valeur de référence actuelle qui est de 42,9% (2021).

Elle met en évidence les domaines clés sur lesquels le pays devra concentrer ses efforts tels que : l'harmonisation des réglementations commerciales, la facilitation des échanges, le développement des infrastructures de transport, la promotion des investissements et le renforcement des capacités institutionnelles.

Elle soutient aussi les mesures fortes destinées à favoriser le développement des chaînes de valeurs nationales dans les filières porteuses et manufacturières, ainsi que leur intégration dans les chaînes de valeur régionale.

Pour l'ensemble, elle est structurée autour de trois grandes parties ainsi qu'il suit : i) l'analyse situationnelle du pays, ii) l'évaluation des forces et faiblesses du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, iii) le cadre stratégique qui repose sur quatre principaux axes à savoir :

1. Renforcement des capacités institutionnelles ;
2. Développement de l'offre exportable des biens et services et diversification des marchés d'exportation ;
3. Amélioration de la compétitivité des entreprises ;
4. Promotion de la participation des femmes et des jeunes dans le commerce africain et réduction de l'impact environnemental.

Un plan d'actions, décline ces axes en actions, projets structurants et programmes nationaux de développement des filières prioritaires du pays à fort potentiel économique et de croissance.

Par ailleurs, un mécanisme de mise en œuvre et du suivi de cet accord a été conçu afin d'en garantir l'efficacité et la pérennité, avec le soutien constant des partenaires techniques et financiers.

Enfin, une stratégie de communication, de mobilisation des ressources, ainsi que du renforcement des partenariats est envisagée, afin de permettre à l'exécutif de mobiliser les moyens nécessaires à la concrétisation de ses ambitions.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	03
RESUME EXECUTIF	05
LISTE DES TABLEAUX	07
LISTE DES GRAPHIQUES	08
LISTE DES FIGURES/IMAGES	08
SIGLES ET ABREVIATIONS	09
INTRODUCTION	09
I. EVALUATION SITUATIONNELLE DU NIGER	15
1.1 Analyse de la situation économique	16
1.2 Analyse de la production des biens et services	19
1.3 Profil commercial du Niger et ses principaux partenaires commerciaux en Afrique	32
1.4 Analyse des entraves au commerce extérieur du Niger	40
1.5 Analyse des mesures de facilitation du commerce au Niger	42
1.6 Analyse des politiques publiques sur le genre, les jeunes et l'environnement	46
1.7 Analyse des mesures de défense commerciale	49
1.8 Analyse des capacités institutionnelles	50
1.9 Analyse de l'effet de la mise en œuvre de la ZLECAf	51
sur les importations du Niger et évaluation de l'impact fiscal	
II- ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES	56
POUR LE NIGER DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf	
III- DETERMINATION DE L'OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES	59
EXPORTABLES DANS LE CADRE DE LA ZLECAf	
3.1 Offre de biens dans le cadre de la ZLECAf	60
3.2 Offre de service dans le cadre de la ZLECAf	61
IV- ENJEUX ET DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf POUR LE NIGER	62
4.1 Enjeux de la mise en œuvre de la ZLECAf	63
4.2 Défis de la mise en œuvre de la ZLECAf	63
V- RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf AU NIGER	65
5.1 Risques liés à la baisse des recettes douanières	66
5.2 Risques liés à la concurrence	66
5.3 Risques sanitaires et environnementaux	66
VI- CADRE STRATÉGIQUE	68
6.1 Vision de la stratégie nationale ZLECAf	69
6.2 Axes Stratégiques	71
6.3 Objectif global de la stratégie	72
6.4 Objectifs spécifiques	72
6.5 Cadre logique d'intervention	73
6.6 Plan d'action	77
VII- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION	90
7.1 Dispositif institutionnel	91
7.2 Mécanisme de suivi-évaluation	92
7.3 Financement de la mise en œuvre de la NE-ZLECAf	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB par secteurs d'activité	17
Tableau 2 : Évolution récente des principaux agrégats macroéconomiques du Niger.....	18
Tableau 3 : Évolution des transactions courantes en millions de FCFA	18
Tableau 4 : Principales productions agricoles en milliers de tonnes.....	20
Tableau 5 : Principales productions vivrières comparées UEMOA en 2020	21
en millier de tonnes	
Tableau 6 : Évolution du cheptel 2017-2021	21
Tableau 7 : Production de l'élevage UEMOA en milliers de têtes en 2021.....	22
Tableau 8 : Productions de produits minéraux : 2017-2022	22
Tableau 9 : Produits de Raffinerie : 2017-2022	23
Tableau 10 : Evolution au prix du marché de la valeur	24
des services en millions de FCFA	
Tableau 11 : Paysage bancaire UEMOA	27
Tableau 12 : Evolution de quelques indicateurs financiers du Niger.....	27
Tableau 13 : Evolution des recettes du secteur du tourisme	30
Tableau 14 : Evolution de la Balance commerciale des biens en milliards FCFA	33
Tableau 15 : Evolution des échanges cumulés du Niger.	36
sur la période 2017-2021 en millions de FCFA	
Tableau 16 : Principaux produits importés de l'Afrique (millions de FCFA)	37
Tableau 17 : Principaux Produits exportés vers l'Afrique en millions de FCFA	39
Tableau 18 : Evolution de la Balance commerciale des services en millions FCFA	39
Tableau 19 : Répartition des échanges commerciaux des services (%), 2019-2021.....	40
Tableau 20 : Pertes annuelles de recettes tarifaires après la libéralisation	54
tarifaire de la ZLECAf en million de dollars US du Niger.	
Tableau 21 : Sensibilité des estimations annuelles des pertes de recettes	54
tarifaires de la ZLECAf.	
Tableau 22 : Pertes annuelles de recettes à la suite de la libéralisation	55
tarifaire de la ZLECAf.	
Tableau 23 : Forces et faiblesses du commerce du Niger.....	58
Tableau 24 : Cadre logique	73
Tableau 25 : Plan d'action stratégique NE-ZLECAf 2023-2025	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution comparée balance commerciale et solde compte courant	19
Graphique 2 : Répartition des importations par groupe de produits	34
Graphique 3 : Orientation géographique des importations en 2021	34
Graphique 4 : Évolution des importations en provenance de l'Afrique	35
Graphique 5 : Évolution des exportations à destination de l'Afrique	36
Graphique 6 : Part des pays africains dans les importations africaines sur la période	37
Graphique 7 : Part des pays africains dans les exportations vers l'Afrique	38
Graphique 8 : Temps d'exportation et coût d'exportation	41

LISTE DES FIGURES/IMAGES

Figure 1 : Merveille du Sahel	28
Figure 2 : Buffles du Parc W	29
Figure 3 : Girafes dans le Kouré	29
Figure 4 : Alignement SDDCI (Vision 2035), PDES et objectifs de la NE-ZLECAf	70
Figure 5 : Mapping du Dispositif Institutionnel de la NE-ZLECAf	91

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ALEC	Accord de Libre Échange Continental change Commercial
AN2PI	Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation
ANIPEX	Association Nigérienne de Promotion des Exportateurs
ANMC	Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification
APE	Accord de Partenariat Économique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCI	Centre du Commerce International
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CNFE	Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE)
CNIP	Conseil National des Investisseurs Privés
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CNUT	Conseil Nigérien des Utilisateurs de Transports Publics
DCE	Direction du Commerce Extérieur et du Partenariat Économique
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement International
EPA	Établissement Public à Caractère Administratif
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (en français Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce)
INS	Institut National de la Statistique
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MC/PSP	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
MEGC	Modèle d'Équilibre Général Calculable
MI	Ministère de l'Industrie
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
MTN.GS/W120	Référence document relatif à la classification des services de l'OMC
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique

ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OPIN	Organisation des Professionnels des Industries du Niger
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PNG	Politique Nationale de Genre
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SDDCI Niger 2033	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035
SFD	Services Financiers Décentralisés
TBE	Taux de Bancarisation Élargi
TBS	Taux de Bancarisation Strict
SLE	Schéma de Libéralisation des Échanges
TEC	Tarif Extérieur Commun
TGPSFd	Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers
TGPSFg	Taux Global de Pénétration Géographique des Services Financiers
TGUSF	Taux Global d'Utilisation des Services Financiers
TINc	Taux d'Intérêt Nominal des Crédits
TINd	Taux d'Intérêt Nominal des Dépôts
TPC	Taxe Préférentielle Communautaire
TRAINS	Trade Analysis Information System
Trapca	Trade Policy Training Center in Africa
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
WITS	World Integrated Trade Solution
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

INTRODUCTION



INTRODUCTION

L'Accord de Libre-Échange Continental (ALEC) est une initiative phare de l'Afrique visant à faire évoluer le Programme Séculaire d'Intégration Régionale et de Développement du continent. Elle a vu le jour grâce au leadership des dirigeants Africains qui ont fait germer depuis les années 1980, l'idée d'une intégration économique via le commerce à l'échelle africaine.

Dans cette dynamique, les années 2018 et 2019 ont été marquées par des avancées décisives dans la concrétisation de ce projet d'intégration commerciale continentale. Finalisé et ouvert à la signature des États membres de l'Union africaine (UA) le 21 mars 2018, il a pris la forme de l'Accord établissant la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

Cet accord constitue une opportunité majeure pour renforcer les échanges commerciaux à la fois intrarégionaux et continentaux, ouvrant ainsi la voie à une croissance économique soutenue et à une intégration africaine accrue.

À terme, la ZLECAf devra permettre un accroissement substantiel du volume global des échanges, l'industrialisation, la création d'emplois mais également l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est un marché qui couvre plus de 1,2 milliard de personnes avec un produit intérieur brut (PIB) de 2 500 milliards¹ de dollars pour l'ensemble des 55 États membres de l'Union Africaine. Elle sera la plus grande² zone de libre-échange du monde depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en termes de nombre de pays adhérents.

La ZLECAf c'est également et surtout, un marché très dynamique en pleine expansion. En effet, selon les projections, l'Afrique comptera 2,5 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit 26% de la population mondiale en âge de travailler et son économie croîtra deux fois plus rapidement que celle des pays développés.

Elle reste l'un des résultats clés des objectifs fixés par les Chefs d'État Africains consignés dans l'Agenda³ 2063, à savoir :

- i) Promouvoir le développement économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance économique et favoriser un développement endogène et auto-entretenu ;
- ii) Créer, à l'échelle continentale, un cadre pour le développement, la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources humaines et matérielles de l'Afrique en vue d'un développement auto-suffisant ;
- iii) Promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue d'élever le niveau de vie des peuples africains, de maintenir et de promouvoir la stabilité économique, d'instaurer des relations étroites et pacifiques entre les États membres et contribuer au progrès, au développement et à l'intégration économique du Continent.

¹ Source CNUCED, « Rapport 2019 sur le développement économique de l'Afrique »
https://unctad.org/fr/Publications_library/aldcafrica2019_fr.pdf

² Par le nombre de Pays

³ Cf. Agenda 2063. Source : <https://au.int/fr/agenda2063>

À l'instar de l'Union Africaine, le Gouvernement nigérien considère la ZLECAf comme une étape importante vers la mise en place du marché commun et de la communauté économique africaine (objectif ultime de l'intégration régionale défini dans le traité d'Abuja et dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine). À ce titre, il fut le 1^{er} pays à signer l'Accord instituant la ZLECAf le 21 mars 2018 et a déposé son instrument de ratification le 08 juin 2018.

Cependant, afin de tirer pleinement profit des avantages qu'offre cet Accord, le Niger, à l'instar des autres pays membres de l'Union Africaine, doit relever de multiples défis relatifs à l'industrialisation, au développement des infrastructures, au renforcement de capacités et d'amélioration de l'environnement des affaires, à la participation et à l'inclusion des jeunes et des femmes, de même qu'aux enjeux environnementaux et sociaux. À ces défis s'ajoute également la transition fiscale qu'induit le démantèlement tarifaire et l'ouverture des marchés.

Conscient des avantages et des défis qu'implique cet Accord, le Niger a sollicité et obtenu l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD Niger) et de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) afin de concevoir sa Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine.

L'élaboration de cette Stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive du Niger (SDDCI) 2035, qui constitue la vision prospective du développement national.

Cette vision pour 2035 est de bâtir « *un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire* », et se décline en six axes stratégiques principaux, à savoir :

- La sécurité du territoire ;
- Le développement d'un secteur privé dynamique ;
- La maîtrise de la fécondité et de la mortalité infantile ;
- La dynamisation et la modernisation du monde rural ;
- Le développement du capital humain ;
- La transformation de l'administration.

Pour rendre opérationnelle la SDDCI, le Niger met en œuvre le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022-2026. La Stratégie Nationale ZLECAf s'aligne parfaitement avec l'Axe 3 du PDES, qui vise la transformation structurelle de l'économie à travers les programmes 13, Développement du secteur privé, 14, Modernisation du monde rural, et 15, Optimisation des potentialités pétrolières et minières.

Enfin, elle cadre avec la Politique Commerciale du Niger qui vise à « créer les conditions de la compétitivité nécessaires en vue d'une intensification et d'une diversification de l'activité commerciale ainsi que le renforcement des capacités des principales institutions d'appui au commerce » avec pour objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des structures en charge de la gestion de la Politique Commerciale du Niger ;
- Améliorer l'environnement des affaires et la facilitation du commerce ;
- Promouvoir les filières porteuses et améliorer les conditions d'accès aux marchés d'exportation ;

- Renforcer le système d'approvisionnement et de distribution des produits sur le marché domestique ;
- Renforcer les liens avec les chaînes de valeur mondiales.

La Stratégie Nationale ZLECAf est portée par le Ministère en charge du Commerce et le Dispositif Institutionnel. Le document est structuré autour des points clés suivants :

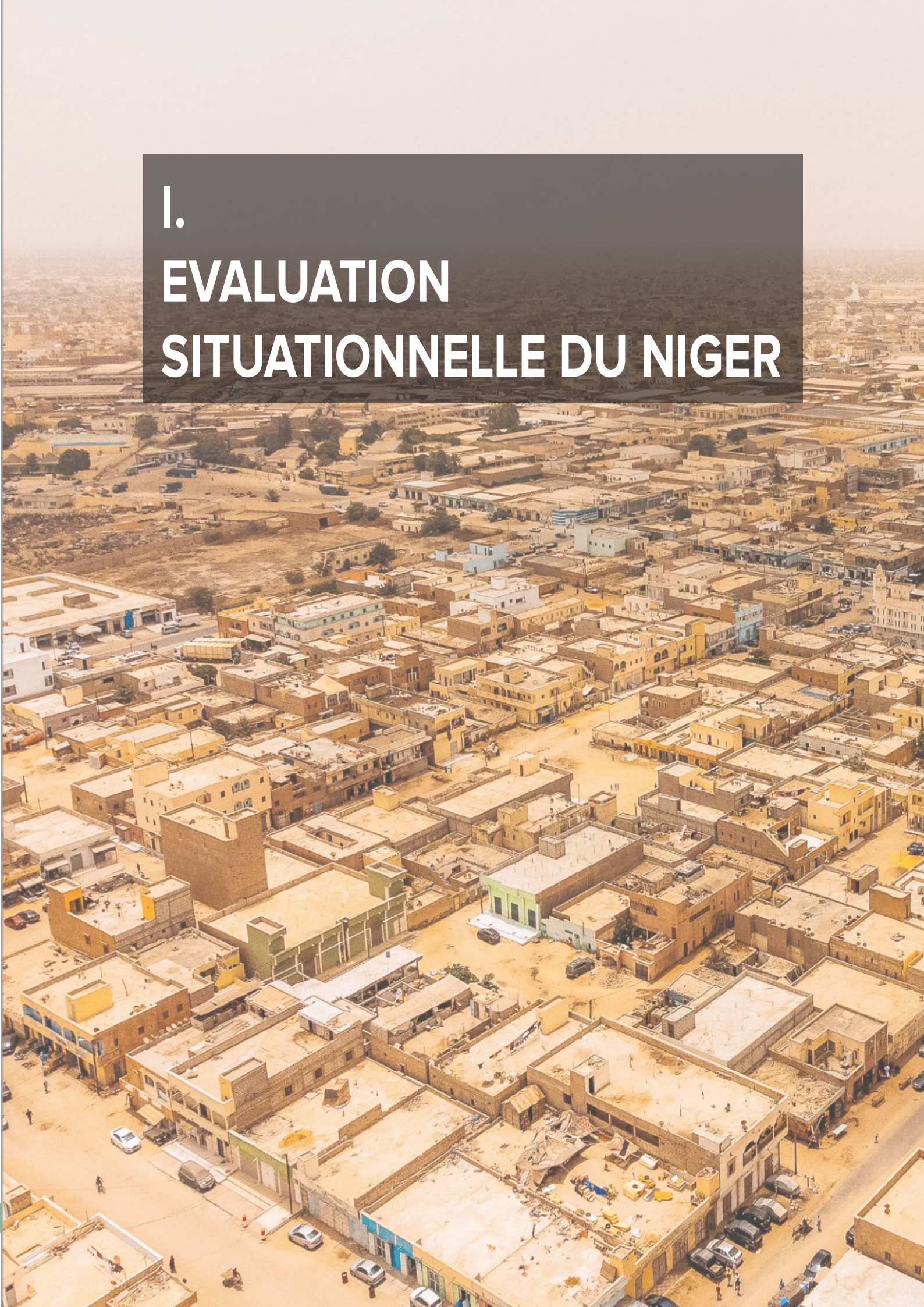
- L'évaluation situationnelle du Niger ;
- Les forces et faiblesses de l'économie du Niger ;
- Les menaces et opportunités afférentes à la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- L'offre de biens et services pour lesquels le Niger dispose de réels avantages comparatifs et compétitifs ;
- Les listes de produits sensibles et ou exclus du démantèlement tarifaire ;
- Les entraves au commerce, notamment les barrières non tarifaires ;
- Les mesures de facilitation du commerce ;
- Les mesures de défenses commerciales ;
- Les modalités d'intégration des questions transversales (genre, jeune, environnement) ;
- Les mesures d'atténuation ;
- Les défis et les enjeux de la mise en œuvre de la stratégie nationale ZLECAf ;
- Le cadre stratégique.

La démarche méthodologique adoptée pour son élaboration a consisté à :

- S'approprier des lignes directrices élaborées pour le développement des Stratégies Nationales ;
- Procéder à la revue documentaire (études, rapports, documents officiels) ;
- Organiser le forum national ZLECAf ;
- Organiser un séminaire gouvernemental sur la ZLECAf ;
- Réaliser une analyse simplifiée des impacts attendus de la ZLECAf sur l'économie du Niger ;
- Organiser un atelier de pré-validation et de validation du document de la Stratégie.

La première partie du document dresse l'analyse situationnelle du Niger, l'état des lieux, de même que le diagnostic et le cadre stratégique.

I. EVALUATION SITUATIONNELLE DU NIGER



I. EVALUATION SITUATIONNELLE DU NIGER

Dans cette partie, les points suivants sont abordés : i) l'analyse de la situation économique, ii) la production des biens et services, iii) le profil commercial du Niger, iv) les principales entraves aux exportations, v) les mesures de facilitation du commerce, vi) les politiques publiques en matière de genre, jeunes et environnement, vii) les mesures de défense commerciale, viii) l'analyse des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la Stratégie.

1.1 Analyse de la situation économique

Le Niger est un pays sahélien enclavé et vaste de 1 267 000 Km². Il est limité à l'Est par le Tchad, à l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali, au Sud par le Nigéria et le Bénin et au Nord par l'Algérie et la Libye. Sa population enregistre depuis 1960, de forts taux d'accroissement. En effet, le taux de croissance annuel moyen intercensitaire de la population qui était estimé à 2,5% en 1960, est passé à 3,3% en 1988, 3,1% en 2001 et 3,8% en 2020. D'après les projections réalisées à partir des résultats du quatrième (4^{ème}) recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H)⁴ de 2012, le pays compterait environ 26 000 000 habitants en 2023.

Par ailleurs, selon l'Institut National de la Statistique (INS), l'espérance de vie à la naissance au Niger s'est beaucoup améliorée entre 1988 et 2020 passant de 47 ans en 1988 à 55 ans en 2001 puis à 62,8 ans en 2020.

Toutefois, malgré les efforts importants qui ont été déployés dans tous les secteurs, la pauvreté touche encore une frange importante de la population. En effet, selon les données des différentes enquêtes réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) sur les conditions de vie des ménages⁵ et les données de la Banque Mondiale, l'incidence de la pauvreté est passée de 63% en 1993, puis à 62,1% en 2005, 45,4% en 2014 et 40,8% en 2019.

1.1.1 Évolution récente du PIB

Notons, que les estimations des chiffres sur l'évolution récente sont faites sur la base du PIB rebasé au prix de 2015 et selon le SCN-2008. Ainsi, de l'analyse du tableau 1 ci-dessous, il ressort les évolutions suivantes :

- Au cours de la période 2018-2022, l'activité économique a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021, l'élaboration et l'adoption du PDES 2022-2026 qui est la deuxième déclinaison de la SDDCI Niger 2035, le Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- L'activité économique, s'est également déroulée au cours de la période sous revue dans un contexte marqué par la gestion de la pandémie de la COVID-19, le changement climatique, la gestion sécuritaire et les tensions géopolitiques nées de la guerre entre la Russie et l'Ukraine au niveau sous régional et international ;

⁴RGPH

⁵Enquêtes

D'après les dernières estimations effectuées en mars 2023 par le Comité technique conjoint chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finance, il est ressorti un taux de croissance économique de 11,5% en 2022 contre 1,4% en 2021, 3,6% en 2020, 5,9% en 2019 et 7,2% en 2018. Ainsi sur la période 2018-2022, il est enregistré un taux de croissance moyen de 5,9% ;

- Cette croissance de 2022 provient essentiellement, du secteur primaire qui a bénéficié du rebond de la production agricole qui a crû de 37,5% après un recul de 12,0% en 2021. Sur la période 2018-2022, le secteur primaire a progressé de 8,2% en moyenne annuelle (pour représenter 36,5% du PIB) avec 10,5% de l'agriculture par an ;
- Les secteurs secondaire et tertiaire ont cru respectivement de 4,0% (pour représenter 21,0%) et 4,9% (pour représenter 36,8%) sur la période sous revue.

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB par secteurs d'activité

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	5,4%	7,9%	3,4%	7,7%	-5,1%	27,0%
Secteur secondaire	6,8%	6,0%	9,0%	1,9%	4,1%	-0,9%
Secteur tertiaire	4,0%	5,0%	7,0%	2,1%	5,4%	4,9%
Total des valeurs ajoutées	5,2%	6,3%	6,0%	4,2%	1,0%	11,6%
Impôts sur les produits	2,3%	23,4%	4,2%	-6,8%	8,3%	8,0%
Produit Intérieur Brut	5,0%	7,2%	5,9%	3,6%	1,4%	11,5%

Source : INS-Niger : Comptes Économiques de la Nation, octobre 2022 et cadrage macroéconomique et budgétaire 2024-2026 (estimations 2022)

1.1.2 Évolution récente d'autres indicateurs économiques

L'évolution récente des principaux indicateurs économiques est décrite dans les tableaux 2 et 3. Il ressort que :

- Le taux d'investissement connaît une baisse en 2022 s'établissant à 26,6% contre 28,8% en 2021 ;
- Le taux d'inflation s'est établi à 4,2% en 2022 contre -2,5%, 2,9%, et 3,8% respectivement pour les années 2019, 2020 et 2021. Cette remontée s'explique essentiellement par les tensions sur les prix des denrées alimentaires ;
- La balance commerciale FOB en pourcentage du PIB reste négative, -12,1% en 2022 contre -10,8% en 2021 ;
- En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), le solde reste déficitaire et s'établit à 308,1 milliards de FCFA en 2021 contre 199,00 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 2 : Évolution récente des principaux agrégats macroéconomiques du Niger

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance du PIB réel (en %)	5,0%	7,2%	5,9%	3,6%	1,4%	11,5%
PIB nominal (en milliards de FCFA)	6 494,7	7 130,4	7 552,1	7 911,2	8 270,8	9 569,9
PIB nominal par habitant (en milliers de FCFA)	318,244	336,949	344,171	347,701	350,564	391,186
Revenu national brut (en milliards de FCFA)	6 356,9	6 815,3	7 220,2	7 476,5	7 580,0	8 450,9
Taux d'épargne intérieure brut en %	15,3%	16,2%	17,8%	13,3%	12,0%	16,3%
Taux d'investissement en % du PIB	28,5%	30,6%	32,4%	28,9%	28,8%	26,6%
Taux d'inflation en moyenne annuelle en %	2,4%	2,7%	-2,5%	2,9%	3,8%	4,2%
Balance commerciale FOB en % du PIB	-6,7%	-8,4%	-9,3%	-9,8%	-10,8%	-12,1%

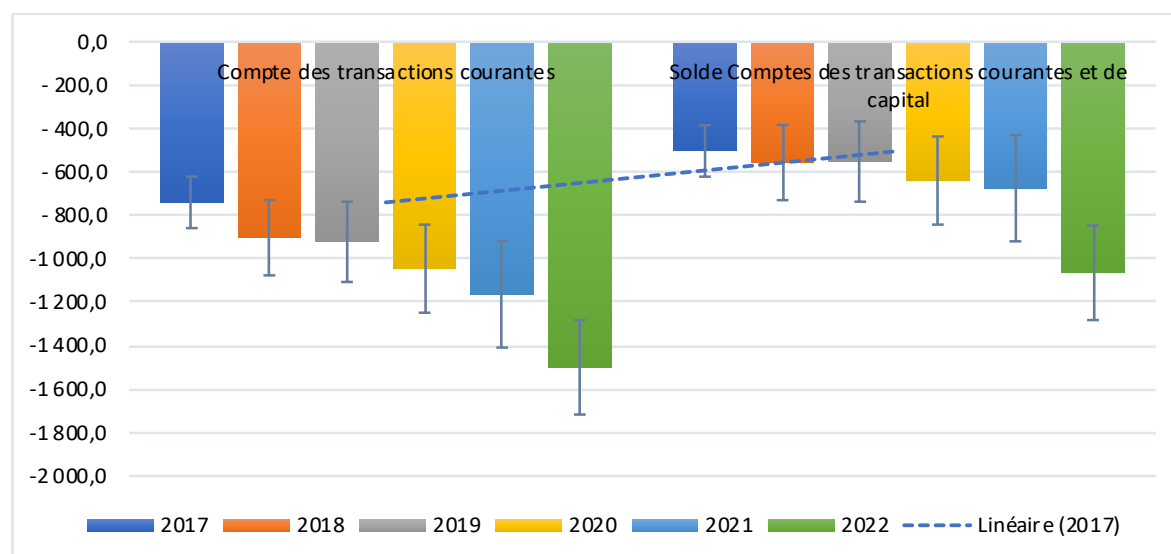
Source : INS/Comptes Économiques de la Nation, octobre 2022, cadrage macro-économique et budgétaire 2024-2026 (estimations 2022) On note que le déficit structurel de la balance courante se dégrade de façon constante depuis plus de cinq ans et passant de -6,7% en 2017 à -12,1% en 2022.

Tableau 3 : Évolution des transactions courantes en millions de FCFA

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Biens et services	-874 019	-1 065 810	-1 176 721	-1 268 761	-1 414 603	-1 708 634
Biens	-434 219	-599 657	-703 154	-777 534	-891 426	-1 159 270
Services	-439 800	-466 153	-473 567	-491 227	-523 177	-549 364
Revenus primaires	-105 500	-107 050	-113 013	-119 773	-130 150	-136 772
Revenus secondaires	239 504	270 106	368 425	343 381	378 971	345 873
Solde du compte courant	-740 015	-902 754	-921 309	-1 045 113	-1 165 782	-1 064 400
Solde du compte courant (hors dons)	-874 019	-1 065 810	-1 176 721	-1 268 761	-1 414 603	-1 063 100
PIB Nominal	6 494,7	7 130,4	7 552,1	7 911,2	8 270,8	9 569,9
Solde Global	-134 900	-114 100	317 800	-80 100	140 200	-1 400

Source : INS/Comptes Économiques de la Nation, octobre 2022, cadrage macroéconomique et budgétaire 2024 - 2026 (estimations 2022).

GRAPHIQUE 1 : Evolution comparée de la balance commerciale et du solde du compte courant



Source : Construction des auteurs à partir des données des Comptes Économiques de la Nation, Octobre 2022 Cadrage macroéconomique et budgétaire 2024-2026 (estimations 2022)

Le déficit de la balance commerciale traduit l'évolution négative de la courbe de tendance avec le solde du compte courant. Cela dénote du flux négatif des revenus et des transferts observés en général.

1.2 Analyse de la production des biens et services

A l'instar des Pays en développement, l'économie du Niger reste dominée par le secteur primaire au cours des cinq dernières années⁶. L'agriculture et l'élevage contribuent pour ce secteur respectivement pour plus de 68% et 24% en 2021.

1.2.1 Productions agricoles

La contribution de l'agriculture à la formation du PIB est estimée à environ 25%⁷ en 2021. Cette production est surtout constituée de céréales (sorgho, mil, maïs, riz), de légumineuses (niébé, voandzou) et de tubercules (manioc, patate douce et pomme de terre), cultures maraichères (oignon, tomate, piment), cultures industrielles (arachide, canne à sucre, gomme arabique, sésame, souchet).

⁶ Comptes Économiques de la Nation, Edition 2022, INS-Niger

⁷ Comptes Économiques de la Nation, Edition 2022, INS-Niger

L'évolution des principales productions agricoles est décrite dans le tableau n°4 ci-dessous.

Tableau 4 : Principales productions agricoles en milliers de tonnes

SOMMAIRE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mil	3 793,3	3 856,3	3 272,2	3 508,9	2 146,7	3 657,0
Sorgho	1 945	2 100	1 898	2 134	1 210	2 100,7
Riz paddy	38	102	213	151	224	50,8 ;
Maïs	38	30	38	47	48	46,2
Fonio	6	6	6	6	4	6,1
Niébé	1 961	2 377	2 387	2 637	1 665	2 873,9
Voandzou	36,0	46,9	44,8	55,6	41,2	61,8
Oignon	1 159	1 180	1 313	1 310	1 586,9	1 599,4
Manioc	320	372	515	674	829	1 130,2
Patate douce	128	130	173	211	229	297,7
Pomme de terre	166	169	198	236	256	339,5

Source : Enquêtes prévisions et estimations des récoltes 2020-2021-2022

- ✓ Le mil et le sorgho dont la production est estimée en 2022 à 5 757,7 millions de tonnes fait du Niger le 1^{er} producteur de la zone UEMOA ;
- ✓ Le niébé dont la production a dépassé les 2,8 millions de tonnes en 2022, fait du Niger le premier pays producteur de cette culture dans la zone UEMOA le 2^{ème} de la CEDEAO derrière le Nigéria ;
- ✓ L'oignon : une culture de rente dont la production évolue en dents de scies mais à un niveau important (1 599,4 milliers de tonnes en 2022). Le Niger fait partie des principaux producteurs de la sous-région (cf. tableau 5 ci-dessous) ;
- ✓ La pomme de terre et la patate douce : la production de pomme de terre est estimée à 339,5 milliers de tonnes en 2022 et celle des patates douces à 297,7 milliers de tonnes ;
- ✓ Bien que producteur de riz, le Niger reste un importateur net de ce produit ;
- ✓ Les cultures maraichères comme la tomate, le gombo et le piment sont importantes mais leur production évolue en dents de scies et varient en fonction des conditions climatiques ;
- ✓ La production des cultures industrielles comme la canne à sucre, le coton et l'arachide en coq reste à un niveau encore inférieur aux potentialités nationales.

Tableau 5 : Principales productions vivrières comparées UEMOA en 2020 en millier de tonnes

PRODUITS	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Rang Niger
Mil et sorgho	156,5	2349,1	137,6	47,7	2726,1	3353,9	1392,3	304,6	1 ^{er}
Maïs	1628,1	1853,5	1139,6	17,0	3587,6	5,7	754,6	929,0	8 ^{ème}
Igname	3203,2	-	7589,8	-	142,7	-	-	960,4	-
Haricot et niébé	136,6	-	-	-	263,8	1656,1	239,2	211 ;9	1 ^{er}
Riz paddy	519,7	451,0	1659,0	213,9	2418,6	134,1	1326,8	165,5	8 ^{ème}

Source : Rapport annuel BCEAO (2021)

1.2.2 Cheptel nigérien

Les superficies pâturables sont estimées à environ 62 millions d'ha, soit 620 000 km². En revanche, la superficie de la zone pastorale stricto sensu est estimée à 35 millions d'ha.

L'élevage est la 2^{ème} activité principale des populations rurales après l'agriculture. C'est un facteur déterminant pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Son apport au revenu des ménages est en moyenne de 15%, contribue à la sécurité alimentaire à hauteur de 25% et apporte près de 25% au budget des collectivités locales. Le cheptel nigérien est dynamique, riche et diversifié. Il est estimé en 2021 à environ 55 millions de têtes de bétail toutes espèces confondues : bovins, ovins, caprins, asins, camelins (tableau 6).

Tableau 6 : Évolution du cheptel 2017-2021

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bovins	13 550 559	14 363 592	15 225 408	16 138 932	17 107 268	18 133 705
Ovins	12 315 737	12 746 787	13 192 925	13 654 677	14 132 591	14 627 232
Caprins	16 741 979	17 411 658	18 108 124	18 832 449	19 585 747	20 369 177
Camelins	1 788 149	1 811 395	1 834 943	1 858 797	1 882 962	1 907 440
Equins	250 682	253 189	255 721	258 278	260 861	263 470
Asins	1 837 432	1 874 180	1 911 664	1 949 897	1 988 895	2 026 465

Source : INS, données de l'élevage 2022

Au niveau de l'UEMOA, le Niger est l'un des principaux pays producteurs de bétail. Il arrive en tête pour les bovins suivi par le Mali, le Burkina et la Côte d'Ivoire. Il est probablement dépassé par le Mali en ce qui concerne les ovins et les caprins. Cf. tableaux 6 et 7.

Tableau 7 : Production de l'élevage UEMOA en milliers de têtes en 2021

LIBELLÉS	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Bovins	2 476,6	9 458 (2016)	-	1 902,8 (2017)	10 941 (2016)	18 133 (2022)	12 754 (2017)	464
Ovins et caprins	2 861,3	26 553 (2016)	-	1 286,9 (2017)	38 042 (2016)	34 996 (2022)	3 581 (2017)	6 361
Volaille	2 1437,2	42 050 (2016)	-	2 116,8 (2017)	58 088 (2016)	19 502 (2017)	71 594 (2017)	27 612

Source : INS, données de l'élevage 2022, rapports annuels BCEAO 2018, 2019, 2020.

1.2.3 Production Industrielle

En 2021 la valeur ajoutée du secteur secondaire s'est établie à 1723,17 milliards⁸, en hausse de 66,6 milliards par rapport à l'année de base 2015 et il a représenté 20,83% du PIB.

Il est constitué des activités extractives (6,85% du PIB), des activités de fabrication (7,64 %), des activités de construction (4,6%), ainsi que des activités de production et distribution de l'électricité et d'eau⁹ (0,77%).

Les activités extractives sont concentrées sur :

- ✓ L'uranium dont la production est passée de 3 485 tonnes en 2017 à 2019 tonnes en 2022 du fait de la baisse de la demande mondiale ;
- ✓ L'or ;
- ✓ Les produits de raffinerie de pétrole : supercarburant, gaz ;
- ✓ Le charbon brut essentiellement destiné à la production d'électricité des sociétés d'exploitation de l'uranium.

Un examen rapide de la structure du secteur secondaire montre qu'il y a un faible développement des chaînes de valeur des produits minier, industriel et agricole. En effet, l'activité de transformation reste encore faible.

Tableau 8 : Productions de produits minéraux : 2017-2022

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Uranium en tonnes	3 485	2 938	3 062	2 958	2 282	2 019
Or en kg	3 726,6	4 538,1	3 896,9	3 025,6	4 950,9	5 365,0
Charbon brut en centaine de tonnes	2 466,31	2 327	2 240	2 133,44	2 072,6	-

Source : Données des Comptes Économiques de la Nation, Octobre 2022

⁸ Comptes Économiques de la Nation octobre 2022

⁹ Annuaire Statistique INS 2015-2019

Tableau 9 : Produits de Raffinerie : 2017-2022

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de pétrole brut en baril par jour	18 517,1	16 846,9	18 354,0	17 422,7	17 388,2	17 612,2
Supercarburant en m³	372 306	324 720	346 154	342 002	341 067	218 593
Gasoil en m³	597 637	565 557	574 727	550 251	557 555	454 220
GPL en tonnes	54 923	53 386	61 000	60 378	62 112	-48 806

Source : Annuaire Statistique INS (2015-2019) et données du Ministère du Pétrole, 2022

Des discussions avec les acteurs du secteur, il ressort que les faiblesses sont en partie imputables à l'absence d'une stratégie sectorielle et à un environnement peu incitatif. Cependant d'importantes actions sont envisagées dans les orientations stratégiques du PDES 2022-2026. Ainsi, « Dans le domaine industriel (ODD 9), les actions porteront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement industrielle, l'exploitation et l'extension des chaînes de valeurs dans l'agriculture et l'élevage, l'exploitation de notre potentiel économique à travers le programme « Une Région, une Industrie » et la normalisation des produits.

Il sera également important de moderniser les infrastructures industrielles par la création de nouvelles zones industrielles, de zones franches et de zones économiques spéciales, pour attirer les investisseurs à travers une politique volontariste du Gouvernement. Une étude d'opportunité pour la création des pôles de développement économique, incluant éventuellement des industries, est déjà en cours. Concernant les zones économiques spéciales et les zones franches, elles feront l'objet, compte tenu de leur impact sur la fiscalité, d'études spécifiques ultérieurement.

Enfin, sur le plan institutionnel et réglementaire, il sera élaboré et mis en œuvre la politique et stratégies industrielles en cohérence avec les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que la promotion de l'investissement industriel. L'objectif est de booster la consommation des produits industriels locaux et d'accroître les exportations.

À cet effet, les actions porteront entre autres sur : (i) la restructuration et la mise à niveau pour améliorer la capacité de production des unités industrielles et semi-industrielles, restaurer leurs équilibres financiers ; (ii) la réduction des coûts de facteurs de production du secteur industriel ; (iii) la promotion de l'infrastructure-qualité pour protéger les consommateurs et améliorer la compétitivité des produits nationaux et (iv) le renforcement des mécanismes de protection des entreprises, produits et services locaux contre la contrefaçon ; (v) la réalisation d'études sur les chaînes de valeurs des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ».

1.2.4 Les services dans l'économie nigérienne

Au cours des vingt-cinq dernières années, les services ont pris une part croissante dans la formation du PIB dans les pays de l'OCDE mais également dans la plupart des pays en développement et des PMA. Les services sont ainsi devenus l'un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois.

Du fait de son caractère transversal, le secteur des services joue un rôle primordial dans le développement et la compétitivité de l'économie.

Au Niger, bien que les données disponibles sur le commerce des services ne couvrent pas tous les secteurs tels que classifiés dans la liste MTN.GNS /W/120 de l'OMC, les services jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays. En effet, pour un pays enclavé comme le Niger, certains services comme le transport, le tourisme, les banques, les télécommunications jouent un rôle moteur dans l'économie du fait de leur contribution à la croissance du PIB.

Tableau 10 : Évolution au prix du marché de la valeur des services en millions de FCFA

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur tertiaire	2 455 975	2 605 401	2 775 348	2 855 394	3 064 649	3 319 102
Commerce, réparation Auto et motocycles	837 105	876 537	918 062	955 738	1 028 807	1 077 653
Transports et entreposages	147 371	159 555	172 277	169 436	185 729	201 356
Activités hébergement, restauration	83 995	89 280	99 321	99 123	107 529	108 736
Communications	161 817	175 418	186 537	200 028	213 429	234 247
Activités financières et d'assurances	98 918	100 871	103 586	107 179	110 644	
Activités immobilières	107 041	110 289	116 195	122 388	130 063	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	123 924	128 614	132 986	137 557	147 524	
Activités soutien/entreprises et de bureau	73 477	79 888	84 078	85 254	91 403	-
Activités d'administration publique	423 482	467 551	524 738	528 239	574 948	646 595
Enseignement	210 530	216 083	223 942	229 430	242 296	
Activités de santé humaine et d'action sociale	85 996	91 265	95 400	99 431	103 925	-
Autres services n.c.a	102 319	110 049	118 226	121 591	128 352	
PIB au prix du marché	6 494,7	7 130,4	7 552,1	7 911,2	8 270,8	9 569,9

Source : INS-Niger Comptes Économiques de la Nation (rapport octobre 2022), cadrage macroéconomique et budgétaire 2024-2026 (estimations 2022).

De l'examen du tableau 10, il ressort qu'en 2022 :

- ✓ Le poste commerce et réparation est la branche la plus importante du secteur tertiaire avec une contribution au PIB d'environ 12,4% soit 33,57% du secteur. Il est suivi du poste administration publique 6,95% du PIB, enseignement (2,93%), communications (2,58%) ;

- ✓ Les services retenus par l'Union Africaine (UA) pour être négociés dans le cadre de la ZLECAf ont des contributions modestes à la formation du PIB en 2022 : communication (2,58%), transport et entreposage (2,24%), tourisme (1,3%), services financiers (1,34%), services professionnels (1,78%).

Par ailleurs, il est important de relever la prépondérance du secteur informel au niveau de la plupart des services :

- ✓ Poste commerce et réparation 534,265 milliards pour l'informel (55,57%) et 427,173 milliards de FCFA pour le secteur moderne soit seulement 44,43% ;
- ✓ Par contre, pour le poste communication, le secteur moderne est largement dominant avec 234,247 milliards de FCFA contre 8,336 milliards pour l'informel soit environ 4,07%.

i) **Analyse situationnelle de quelques services retenus dans la ZLECAf**

Les services qui seront analysés sont : les services financiers, le tourisme, les services du transport et les services de communication.

❖ **Service Financiers**

L'importance et le rôle que jouent les services financiers dans les économies africaines notamment nigériennes ne sont pas à démontrer. C'est pourquoi, ce sous-secteur des services a été retenu non seulement par la ZLECAf mais encore par le Niger comme étant un secteur prioritaire.

Bien que les services financiers regroupent les services d'assurance et les services bancaires, notre analyse va se concentrer sur le système bancaire nigérien.

Globalement, le paysage bancaire nigérien est composé de 14 banques et de 6 établissements financiers.

Toutefois, les performances des services financiers nigériens notamment bancaires restent faibles par rapport aux autres pays de l'UEMOA comme le montrent les indicateurs ressortis dans le rapport 2021 de la BCEAO sur la Situation de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA.

✓ **Indicateurs d'accès aux services financiers**

Deux indicateurs sont retenus à savoir le Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)¹⁰ et le Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)¹¹.

✓ **Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd).**

Ce taux est resté stable pour le Niger passant de 22 en 2017 à 20 en 2021 alors que la moyenne UEMOA est passée de 40 à 141 sur la même période.

✓ **Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg).**

Bien que le territoire nigérien soit vaste, cet indicateur reste relativement faible : il est resté stable sur la période 2017-2021 passant de 17 à 18. Au même moment un pays comme le Mali a vu son taux passé de 39 à 189 pour une moyenne UEMOA qui est passée de 76 à 307.

¹⁰ Le taux global de pénétration démographique des services financiers mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes.

¹¹ C'est le nombre de points de services sur une superficie de 1000 km².

✓ Indicateurs d'utilisation des services financiers

Trois indicateurs sont utilisés : le taux de bancarisation strict (TBS)¹², le taux de bancarisation élargi (TBE)¹³ et le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)¹⁴ ou taux d'inclusion financière.

Ici aussi il est important de souligner que les chiffres du Niger sont faibles par rapport à la moyenne UEMOA. A titre d'exemple, le TBS du Niger est ressorti à 8,4 % en 2021 (soit le taux le plus bas de la zone UEMOA) contre une moyenne UEMOA de 21,8% (voir tableau 12).

✓ Coûts des services financiers

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier "l'accessibilité-prix" des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit : du taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et du taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

✓ Le taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)

Le TINd au Niger est évalué en 2021 à 5,71% contre 5,70% en 2017. C'est l'un des plus élevés en zone UEMOA (moyenne 5,35%).

✓ Le taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)

Il est en régression passant de 9,69% en 2017 à 8,45% en 2021. Toutefois, il reste supérieur à la moyenne UEMOA qui est passée de 6,92% en 2017 à 6,27% en 2021. Autrement dit ; les crédits accordés par les banques à leur clientèle sont ressortis plus onéreux au Niger que dans la plupart des pays de l'UEMOA (par exemple 5,66% pour le Sénégal en 2021).

¹² TBS mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor (Rapport BCEAO sus visé)

¹³ TBE qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance

¹⁴ TGUSF qui estime le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

Tableau 11 : Paysage bancaire UEMOA

PAYS	Banques	Établissements financiers	Total
Bénin	14	1	15
Burkina	15	4	19
Côte d'Ivoire	28	2	30
Guinée Bissau	6	0	6
Mali	14	3	17
Niger	14	6	20
Sénégal	27	4	31
Togo	14	3	17
UEMOA	132	23	155

Source : BCEAO/ Situation au 31 mars 2022

Tableau 12 : Évolution de quelques indicateurs financiers du Niger

ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	UEMOA (2021)
TGPSFd	22	26	21	20	20	141
TGPSFg	17	22	18	18	18	307
TBS en %	5,5	6,8	8,2	7,3	8,4	21,8
TBE en %	15,8	15,3	17,9	13,8	13,0	42,4
TGUSF en %	16,3	15,6	17,7	15,1	14,3	67,2
TINd en %	5,70	5,70	5,82	5,65	5,71	5,35
TINc en %	9,69	9,23	9,39	8,48	8,45	6,27

Source : Rapport 2021/ BCEAO sur la Situation de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA

❖ Tourisme Nigérien

La beauté du tourisme nigérien réside dans son aspect atypique : trait d'union entre le désert aride et le sahel un peu moins aride.

Figure n°1 : Merveilles de l'Aïr



Source : Ministère du Tourisme, 2019

Le tourisme nigérien peut se classer en 3 pôles régionaux à savoir : le pôle d'Agadez au nord, le pôle du fleuve Niger au sud-ouest et le pôle centre-est recouvrant les zones du centre et de l'est du pays. Autour de ces 3 pôles, se concentrent une large variété de sites qui permettent une sous-classification selon les branches suivantes :

- ✓ Tourisme culturel et historique ;
- ✓ Tourisme religieux ;
- ✓ Écotourisme ;
- ✓ Tourisme d'affaires.

Le Nord du Niger regorge des potentialités touristiques et des curiosités (les ruines de Djado et d'Assodé, les oasis, les anciennes villes comme Agadez, le Ténéré, etc.). Il était autrefois l'une des zones les plus visitées, notamment pour voir le Ténéré, le « désert des déserts », qui continue de fasciner le monde entier.

La région d'Agadez jouit d'une grande notoriété sur le marché du tourisme international pour la qualité et la diversité de son potentiel culturel, préhistorique et touristique. Elle constitue un véritable creuset de cultures et de civilisations depuis la préhistoire, dont l'influence a été très importante pour l'ensemble des communautés socio-culturelles et ethniques de l'espace nigérien.

Le pôle du fleuve Niger, dans le sud-ouest du pays, est traversé par le fleuve Niger. C'est dans ce pôle que le Niger partage avec le Bénin et le Burkina le parc W. La partie nigérienne de ce parc est la plus riche en animaux des trois pays qui le forment, et le lieu de pratique de bon nombre d'excursions animalières mais également de safaris. Mais il s'y trouve aussi des réserves nationales pittoresques comme la réserve des girafes de Kouré et la réserve partielle de Sirba.

Figure n°2 : Buffles dans le Parc W



Source : Ministère du Tourisme, 2022

Figure n°3 : Girafes de Kouré



Source : Ministère du Tourisme, 2022

D'une manière générale, le tourisme nigérien connaît depuis 2017 un remarquable développement en ce qui concerne les capacités d'hébergement. De grandes chaînes hôtelières sont venues renforcer la capacité et la qualité d'hébergement des Hôtels au Niger faisant accroître substantiellement le standing des services offerts (le nombre d'Hôtel 5 étoiles est passé de 1 à 4 en 2022 avec pour corolaire un accroissement des Suites Présidentielles, Séniors etc.).

Selon les statistiques du Ministère du Tourisme, les recettes issues du secteur sont en constante augmentation sur la période 2015/2019. Elles sont passées de 156 milliards de FCFA en 2015 à 233 milliards de FCFA en 2019 soit un accroissement de 49,35% en cinq ans.

Tableau 13 : Évolution des recettes du secteur du tourisme

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes en milliards FCFA	156	161	165	169	233

Source : Ministère du Tourisme/Direction des Statistiques, 2019

En ce qui concerne les arrivées dans les hôtels, il est ressorti du rapport annuel 2019 des statistiques du Tourisme et de l'artisanat les points suivants :

- ✓ Les arrivées s'élèvent à 97 111 en 2019 contre 89 918 en 2018 ;
- ✓ La répartition par résidence en 2019 donne comme résultats : 37 273 résidents nationaux soit 38,38% des arrivées et 59 838 non-résidents, soit 61,62% des arrivées;
- ✓ La répartition par pays/région de provenance donne en 2019 les chiffres suivants :
 - Afrique 63,18% dont 38,38% de résidents, autres pays CEDEAO 19,02%, Maghreb 2,39%, autres pays d'Afrique : 3,38%
 - Europe : 11,76% ;
 - Amérique : 9,57% ;
 - Asie : 4,42%
 - Non déclarés : 11,07%.

Autrement les marges de progression du tourisme africain (non-résidents et non communautaires) sont importantes car en 2019, très peu d'Africains y compris les maghrébins ont visité le Niger nonobstant les atouts touristiques cités ci-dessus. Toutefois, la crise sécuritaire dans le Sahel inhibe, dans une certaine mesure, la destination Niger.

❖ **Services du transport**

Le transport joue un rôle important dans un pays aussi vaste que le Niger. Toutefois, il importe de noter que le transport routier est prédominant (plus de 90% de l'ensemble du secteur). Au regard de son rôle dans le désenclavement de tout le territoire, les services de transport ont fait l'objet de plusieurs études et stratégies de développement.

On retiendra que le secteur dispose de plusieurs atouts dont :

- ✓ L'existence d'une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie Nationale des Transports 2011-2025 » ;
- ✓ La volonté politique induite entre autres par le soutien au plus haut niveau au programme régional, notamment en ce qui concerne les rails ;
- ✓ Les programmes nationaux et régionaux de facilitation des échanges dont les objectifs sont la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce international avec l'élimination des pratiques anormales, la réduction des délais et des coûts liés aux opérations de transport et de transit des marchandises ;

- ✓ La modernisation de l'aéroport de Niamey avec notamment sa mise en concession avec des partenaires turcs en vue de la réalisation d'infrastructures et d'acquisition d'équipements modernes

Toutefois, le secteur des transports du Niger présente des faiblesses importantes.

✓ **Transports routiers**

Les principaux constats qui se dégagent de l'examen du secteur des transports terrestres sont les suivants :

- La faible qualification professionnelle des opérateurs ; la plupart des entreprises relevant du secteur informel ;
- Le déficit infrastructurel ;
- La vétusté du parc automobile de transport avec l'âge moyen des autocars estimé à 15 ans et celui des camions 17 ans ;
- Le système de tour de rôle au niveau des autogares traditionnelles qui n'encourage pas le renouvellement du parc automobile ;
- La persistance des pratiques anormales sur les différentes routes.

✓ **Transport ferroviaire**

Le Niger était membre avec le Bénin d'une Organisation Commune dénommée OCBN qui exploite une ligne de 438 km entre Cotonou et Parakou. Cette ligne est ancienne et son infrastructure est obsolète. Avec la volonté manifeste des deux pays, elle devrait s'étendre jusqu'à Niamey depuis Parakou dans le cadre d'un projet d'aménagement de la boucle ferroviaire à la suite de la restructuration de l'Organisation devenue « BENIRAIL ». Ce projet s'est intégré actuellement dans un cadre beaucoup plus large regroupant certains pays membres de la CEDEAO (Niger, Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Togo et Nigeria) désigné sous le vocable « boucle ferroviaire de l'Afrique de l'Ouest ». L'effectivité dudit projet est imminente.

❖ **Les services de communication**

La volonté du Niger de promouvoir le développement de l'économie numérique et du commerce électronique s'est matérialisée par l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique Niger 2.0 lancé en juillet 2017.

Le marché nigérien des communications électroniques est en 2022 partagé entre quatre opérateurs pour l'exploitation des réseaux et services de télécommunications. Ces opérateurs détiennent des licences d'établissement et d'exploitation des réseaux. Atlantique Télécoms SA et Celtel Niger SA (opérant respectivement sous la marque de Moov Africa et Airtel Niger) fournissent des services de téléphonie mobile et d'Internet et détiennent des licences GSM et 3G. Celtel Niger détient également une licence 4G. Zamani Télécom SA et Niger Télécoms SA fournissent des services de téléphonie fixe en plus de la téléphonie mobile et de l'accès à Internet. Ils disposent de licences globales contenant GSM, 3G et fixe.

Niger Télécom SA, fruit de la fusion des opérateurs nationaux SONITEL et Sahelcom en septembre 2016 gère également des infrastructures de fibre optique.

Du rapport de la CNUCED¹⁵ sur l'état de préparation du Niger au commerce électronique il ressort les points suivants :

- Si aucune stratégie nationale n'a encore été définie en matière de commerce électronique, une multiplicité d'initiatives sectorielles ont été développées sous l'égide des différents ministères en fonction des financements obtenus auprès des différents bailleurs (e-santé, e-agriculture, e-éducation, e-gouvernement...);
- Des avancées importantes ont déjà été réalisées en matière d'infrastructure TIC avec notamment l'extension de la dorsale Internet. Le taux global de pénétration Internet a fortement augmenté pour atteindre 33% de la population en 2021 contre 30% en 2020 et 23% en 2017 (source rapport 2021 ARCEP) ;
- L'accès au haut ou au très haut débit, nécessaire au développement du commerce électronique, reste cependant très faible et est limité à 5,5% de la population (d'après les données des opérateurs des télécommunications). Les avancées réalisées restent insuffisantes, et tant le maillage pour l'accès au dernier kilomètre que le coût des forfaits Internet ne permet pas d'envisager une généralisation de l'accès à Internet, qui plus est dans un contexte où près de 80% de la population n'a pas accès à l'électricité (Source Banque Mondiale, WDI 2019) ;
- La réalisation du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS) financé par la Banque Africain de Développement (BAD) doit permettre de prolonger la dorsale Internet nationale vers les frontières de l'Algérie, du Tchad, du Bénin et du Burkina Faso.

1.3 Profil commercial du Niger et ses principaux partenaires commerciaux en Afrique

Le Niger est partie prenante à plusieurs accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Il appartient à de grandes Organisations Régionales d'Intégration économique : l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CEN-SAD (Communauté des États Sahélo-Sahariens) et l'Union Africaine (UA).

D'une manière générale, on retiendra qu'au lendemain de son accession à l'indépendance, le Niger a adopté une politique interventionniste, marquée dans le domaine du commerce par une approche d'import-substitution à travers notamment :

- Le contrôle des prix des produits et des services ;
- La création d'importantes sociétés d'État ou d'économie mixte ayant le monopole de certains produits et services.

Mais depuis 1990, cette forte implication de l'État a fait progressivement place au libéralisme économique avec notamment i) la libéralisation des prix ii) le désengagement de l'État des secteurs marchands et iii) la promotion du secteur privé.

Le Niger n'est pas fortement intégré dans le commerce international. En effet, selon le profil commercial de la base des données de l'OMC, il occupe en 2020 la 149^{ème} place en matière d'importations des marchandises et la 150^{ème} pour les exportations des marchandises¹⁶ sur 164 économies.

¹⁵ CNUCED : Évaluation rapide de l'état de préparation du Niger au commerce électronique

¹⁶ Rapport OMC, wto2020

La situation n'est guère reluisante pour les services car ses rangs sont 160^{ème} et 126^{ème} respectivement pour les exportations et les importations des services commerciaux.

1.3.1 Balance commerciale du Niger

La Balance commerciale des biens et des services du Niger est structurellement déficitaire depuis des décennies.

❖ Balance commerciale des biens

Le déficit de la balance commerciale des biens se situe à un niveau relativement important. Il est ressorti à environ -893,3 milliards de FCFA en 2021 contre -777,534 milliards en 2020 (tableau 14).

La structure déficitaire des échanges commerciaux du Niger peut être expliquée par :

- La prédominance des importations sur les exportations ;
- Le niveau relativement élevé des importations en raison d'une gamme variée de produits importés manufacturés ;
- Le niveau relativement faible des exportations en raison de la prédominance de produits à faible valeur ajoutée.

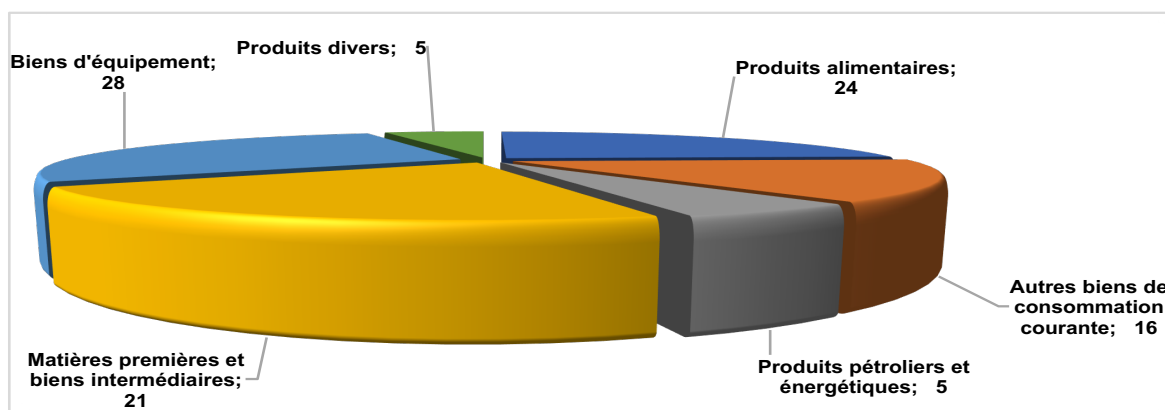
Tableau 14 : Évolution de la Balance commerciale des biens en milliards FCFA

RUBRIQUES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total Exportations des biens FOB	701,8	668,2	659,7	642,3	671,9	629,6
Total Importations FOB des biens	1 136,0	1 267,7	1 362,9	1 419,9	1 565,2	1 764,6
Balance commerciale des biens	-434,2	-599,5	-703,2	-777,5	-893,3	-1 134,9
Balance commerciale des services	-439,8	-466,2	-473,6	-491,2	-515,1	-537,7
Balance des biens et services	-874,0	-1 065,6	-1 176,7	-1 268,8	-1 408,4	-1 672,7
Balance commerciale sur PIB en %	-6,7	-8,4	-9,3	-9,8	-10,8	-12,11
PIB nominal	6 494,7	7 130,4	7 552,1	7 911,2	8 270,8	9 569,9
Taux de couverture des importations par les exportations	61,8%	52,7%	48,4%	45,2%	42,9%	35,6%
Degré d'ouverture (val. Import + val exp / 2*PIB) *	14,1%	13,6%	13,4%	13,0%	13,5%	12,7%
Taux d'ouverture (val Exp / PIB) *	10,8 %	9,39 %	8,72%	8,12%	8,12%	8,62%

Source : INS, rapport octobre 2022.

Le Niger importe principalement des produits alimentaires et des biens d'équipement. Toutefois, sur les cinq dernières années, les principaux groupes de produits importés sont : biens d'équipement (28,41%), produits alimentaires (24,24%), matières premières et biens intermédiaires 21,2%, autres biens de consommation courante (15,55%), produits divers (5,36%) et produits pétroliers et énergétiques (5,24%).

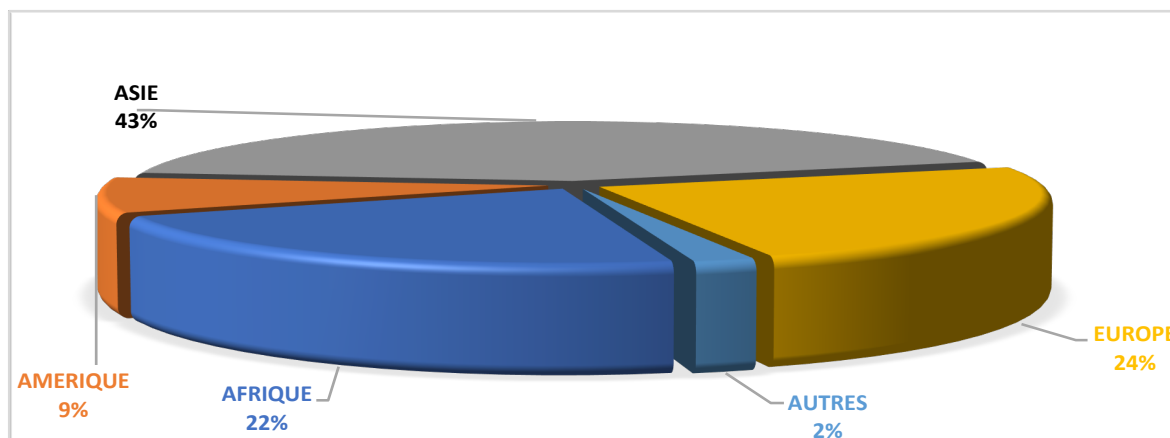
Graphique 2 : Balance commerciale en 2022 (Répartition des importations par groupes de produits)



Source : INS et BCEAO, données 2022.

En 2022, la Zone Asie demeure la principale source d'approvisionnement du Niger avec 43,11% de la valeur des importations totales. Elle est suivie de l'Europe (24,24%), de l'Afrique (22,18 %) et du continent américain (8,44%).

Graphique 3 : Orientation géographique des importations en 2022



Source : INS et BCEAO, données 2022.

Au niveau africain 39% des marchandises proviennent de l'UEMOA (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo notamment).

En ce qui concerne les exportations, les principaux produits sont : les produits pétroliers, l'uranium, l'or, le bétail, l'oignon, le niébé. L'Afrique est le premier marché à l'exportation du Niger en absorbant 63,81% de ses ventes en 2021 contre 50,4% l'année précédente, suivie de l'Europe (23%), de l'Asie (7,7%) et de l'Amérique (6%).

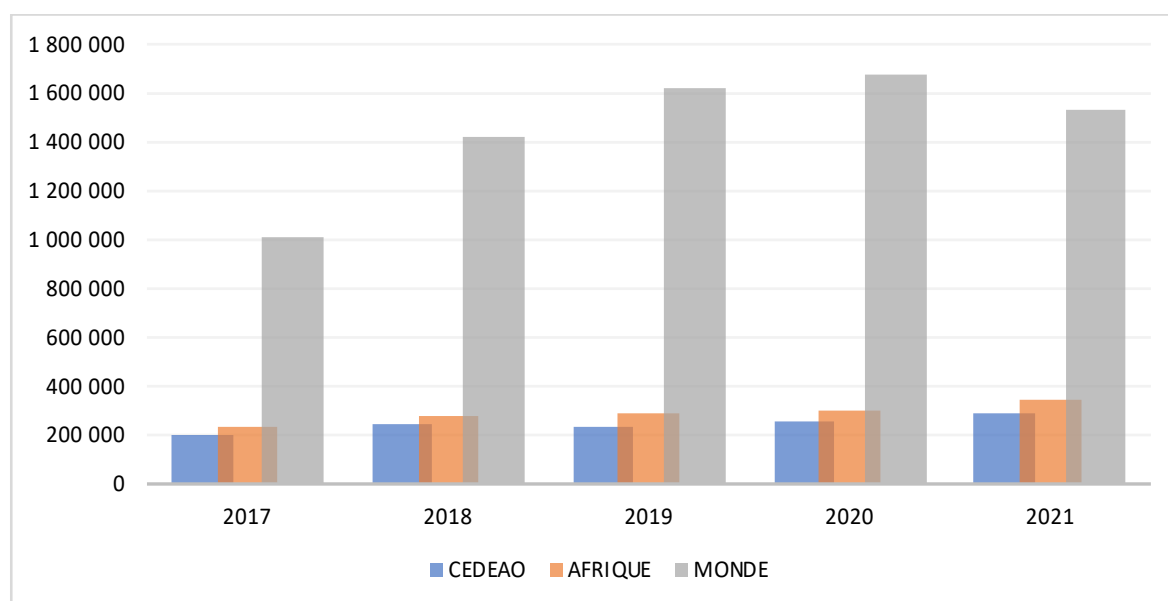
Jusqu'à une période récente (2015), l'UE était le principal client du Niger. En effet, elle était la principale destination du principal produit d'exportation du Niger qu'était l'uranium, suivie du Moyen-Orient (17%) contre seulement 7% pour la CEDEAO¹⁷.

Cependant, on note un changement dans la structure des échanges du Niger avec l'extérieur au profit du marché africain dont la part a sensiblement évolué passant de 7% à 64% sur la période 2015/2022 pour ce qui concerne les exportations en valeur.

Cela peut s'expliquer d'une part, par la chute des exportations de l'uranium vers l'Europe et d'autre part, par les exportations de produits pétroliers vers les pays voisins (Burkina Faso, Nigeria et Mali).

Sur la période 2017-2022, les importations du Niger ont connu une progression jusqu'en 2020 passant de 1 006,723 milliards de FCFA à 1 679,884 milliards de FCFA avant de baisser à partir de 2021.

Graphique 4 : Évolution des Importations en provenance de l'Afrique



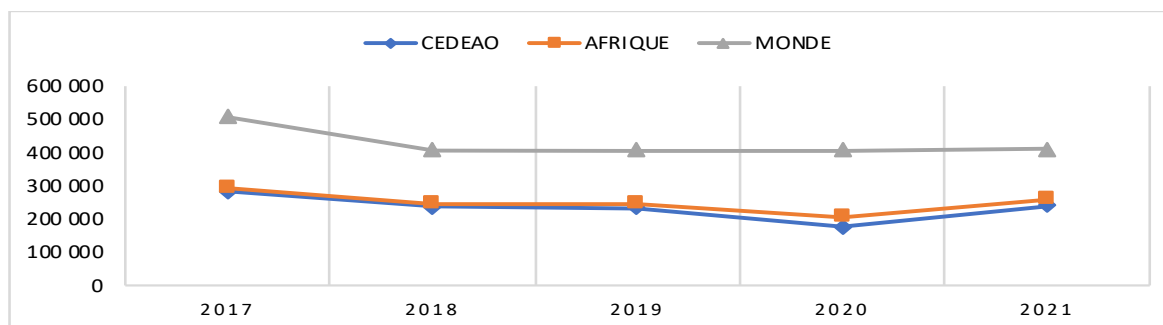
Source : INS et BCEAO, données 2021.

Les importations totales et celles en provenance de la CEDEAO ont connu une évolution linéaire, comme celles en provenance de l'Afrique, tel que le montre le graphique n°5. Il en est de même pour les exportations.

Le graphique 6 montre que les exportations vers la CEDEAO représentent presque la quasi-totalité des exportations vers l'Afrique notamment sur la période 2017-2021.

¹⁷ Niger Growth and Export Diversification 2018

Graphique 5 : Évolution des exportations à destination de l'Afrique



Source : INS et BCEAO, données 2021

Par ailleurs, le commerce du Niger avec les États africains a représenté respectivement 20% et 58,64% des importations totales et des exportations totales sur la période 2017-2021. Les importations en provenance de la CEDEAO représentent 16,72% du total des importations, ce qui représente une très grande partie des importations en provenance de l'Afrique. La part des exportations en direction des États membres de la CEDEAO est de 54,88%.

Tableau 15 : Évolution des échanges cumulés du Niger sur la période 2017-2021 en millions de FCFA.

LIBELLÉS	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	CEDEAO	AFRIQUE	MONDE	CEDEAO	AFRIQUE	MONDE
Valeurs	1 215 962	1 453 394	7 272 234	1 172 250	1 252 445	1 861 490
%	16,72	20	100,00	54,88	58,64	100,00

Source : Statistiques du Commerce extérieur, rapport INS 2022

Ces chiffres montrent que les importations en provenance des pays d'Afrique sont faibles puisque la part des pays africains dans les importations représentent moins du quart du total, ce qui n'est en revanche pas le cas des exportations en direction des pays africains. En effet, les exportations en direction du continent représentent plus de 50% de l'ensemble.

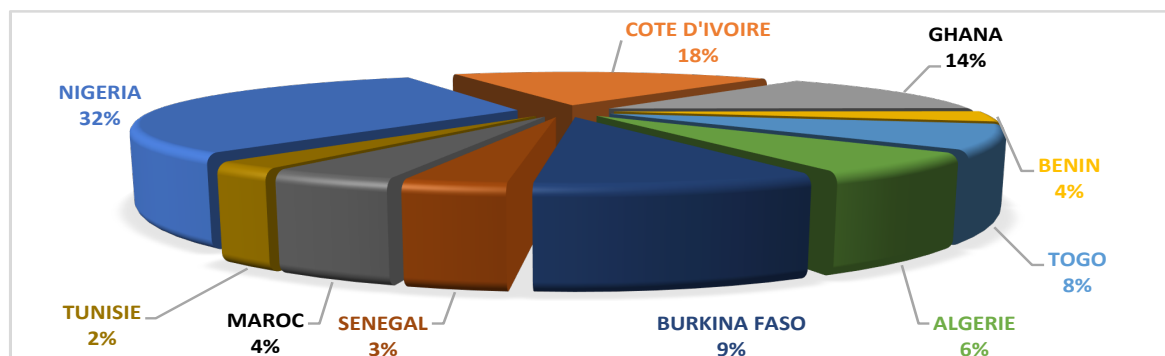
Mais, le constat le plus important est la faiblesse, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, de la part des pays africains hors CEDEAO. Cela implique que l'effet attendu d'une baisse des recettes douanières liée à la suspension des droits de douane serait faible pour le Niger. On peut également interpréter cette situation comme un défi à relever par le pays qui pourrait mettre en place les conditions nécessaires à l'accroissement de ses parts de marché vers cette zone.

1.3.2. Structure par Pays Partenaire en Afrique

○ Importations

Sur la période 2017-2022, le Niger a importé des produits de plus de 20 pays africains dont les dix premiers sont : le Nigeria (30,79%), la Côte d'Ivoire (17,03%), le Ghana (13%), le Burkina Faso (8,54%), le Togo (7,49%), l'Algérie (6%), le Maroc (3,94%), le Bénin (3,3%), le Sénégal (3,13%) et la Tunisie (2,2%). La part de ces pays est de 96,35% des importations en provenance de l'Afrique.

Graphique 6 : Part des pays africains dans les importations totales africaines



Source : INS et BCEAO, données 2022

À l'analyse du graphique, les données sur les échanges extérieurs montrent que sept de ces dix pays sont membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les importations viennent à un peu plus de 83,66% des pays de la CEDEAO et plus particulièrement du Nigeria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

1.3.3. Structure par produit

○ Importations en provenance d'Afrique

Le tableau 16 ci-dessous renseigne sur les principaux produits importés par le Niger en Afrique sur la période de 2017- 2021. Les produits les plus importés sont : le ciment (15,1%), les cigares (9,44%), l'huile de palme (8,66%), l'énergie électrique (8,26%), le blé (5,62%).

Tableau 16 : Principaux produits importés de l'Afrique (millions de FCFA)

PRODUITS	2017	2018	2019	2020	2021	SOMME	PART en %
Ciment	46 159	55 571	42 129	29 777	44 120	217 756	15
Cigares	24 099	23 493	26 447	27 671	33 921	135 631	9,33
Huile de Palme	20 247	29 434	17 599	25 784	31 612	124 676	8,58
Energie Électrique	14 075	20 335	21 353	29 440	33 697	118 900	8,18
Blé	12 184	17 182	15 745	17 877	17 903	80 891	5,56
Préparations pour Soupe...	7 901	14 682	16 603	23 449	15 843	78 478	5,4
Bar de Fer ou en acier non allié	4 727	12 136	13 948	11 860	14 045	56 716	3,9
Produits pétroliers	10 799	5 251	17 504	13 316	7 993	54 863	3,77
Savon	5 691	7 586	6 175	8 158	9 713	37 323	2,57
Pâtes Alimentaires	5 778	7 943	8 925	6 321	6 532	35 499	2,44
Autres	83 315	89 826	108 203	105 743	125 574	512 661	35,27
Total	234 974	283 441	294 630	299 397	340 952	1 453 394	100

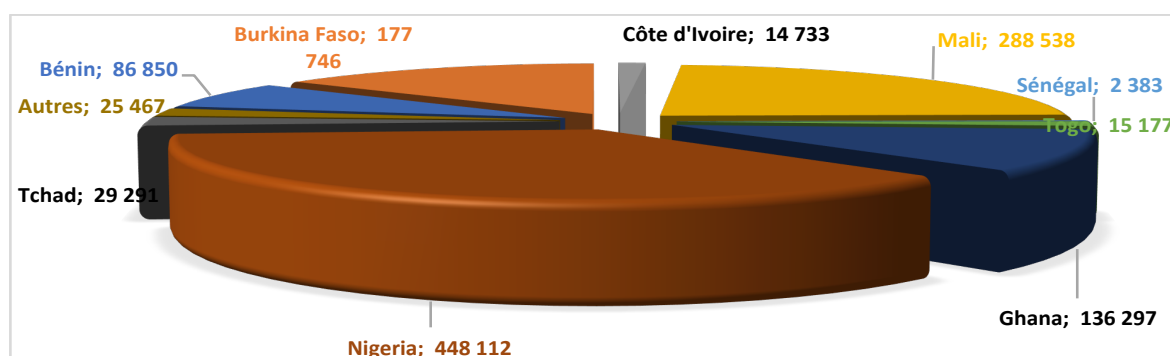
Source : DGD (Extraites des données du commerce extérieur)

En dehors de ceux de la CEDEAO, les autres partenaires principaux viennent de la Communauté de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

- **Exportations vers l'Afrique**

Les dix principaux partenaires à l'exportation du Niger au cours de la période 2017-2022 couvrent la quasi-totalité des exportations (98%). On peut noter en plus du Tchad, huit pays membres de la CEDEAO (Nigeria, Mali, Burkina Faso, Ghana, Bénin, Côte d'Ivoire, Togo et Sénégal).

Graphique 7 : Part par pays africain des exportations totales africaines



Source : INS et BCEAO, données 2022.

L'examen de cette liste de partenaires révèle que l'essentiel des ventes à l'étranger du Niger se fait avec la quasi-totalité des États membres de l'UEMOA, du Nigéria, du Ghana et du Tchad qui est le premier partenaire du Niger hors CEDEAO.

Les exportations du Niger vers les autres pays africains sont essentiellement constituées de plus de la moitié de produits pétroliers et des produits alimentaires (comme l'oignon), le bétail sur pieds (bovins et ovins) et l'or.

Le Niger exporte essentiellement des produits de base non transformés. Ceci est illustré dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Principaux Produits exportés vers l'Afrique en millions de FCFA

LIBELLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	SOMME	PART en %
Produits Pétroliers	150 341	126 301	126 064	102 441	132 746	637 892	50,93
Oignon	40 065	23 094	30 459	29 672	55 601	178 890	14,28
Animaux vivants espèce Bovine	20 048	14 841	9 813	8 295	16 490	69 487	5,55
Niébé	9 027	10 523	3 165	2 900	6 713	32 329	2,58
Or	0	0	0	4 638	12 904	17 542	1,4
Animaux vivants espèces caprine	3 326	2 053	1 175	1 806	1 546	9 906	0,79
Souchet	1 315	3 532	2 282	1 073	1 248	9 450	0,75
Animaux vivants espèces ovines	1 871	1 393	1 251	1 599	1 094	7 208	0,58
Autres produits	67 055	63 781	73 891	52 490	32 523	289 740	23,14
Total	293 048	245 518	248 100	204 914	260 865	1 252 444	100

Source : Données du commerce extérieur, 2022

1.3.4. Balance des Services

En ce qui concerne les échanges de services commerciaux, on note que comme dans le cas des marchandises, la balance est structurellement déficitaire.

Ce déficit s'est établi à -515.129 millions de FCFA en 2021 contre -491.227 millions de FCFA une année plus tôt. Le poste transport contribue pour 78% à ce déficit.

En 2021, les importations concernent principalement le transport (63,74%) et le voyage (8,75%). S'agissant des exportations les services de voyage dominant avec une part de 42,91% en 2021.

Tableau 18 : Évolution de la Balance commerciale des services en millions FCFA

RUBRIQUES	2017	2018	2019	2020	2021
Transport	-314 615	-350 562	-377 158	-384 475	-413 016
Voyage	1 664	1 852	7 645	1 839	7 751
Autres services	-126 900	-117 443	-104 053	-108 591	-109 864
Total balance des services	-439 852	-465 153	-473 567	-491 227	-515 129

Source : Balance des paiements et position extérieure globale du Niger, BCEAO (2021)

Tableau 19 : Répartition des échanges commerciaux des services (%), 2019-2021

Libellés	Importations			Exportations			2022
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Transport	61,74%	63,72%	63,74%	6,21%	7,91%	9%	11,9%
Voyage	9,59%	7,58%	8,75%	44,33%	38,07%	42,91%	29,79%
Autres services	28,67%	28,7%	27,51%	49,46%	54,02%	48,09%	32,11%

Source : BCEAO, 2022

1.4 Analyse des entraves au commerce extérieur du Niger

Cette partie aborde tous les aspects des entraves liées aux exportations et aux importations des biens et services du Niger.

1.4.1 Les entraves aux exportations nigériennes de biens

Elles se résument à ce qui suit :

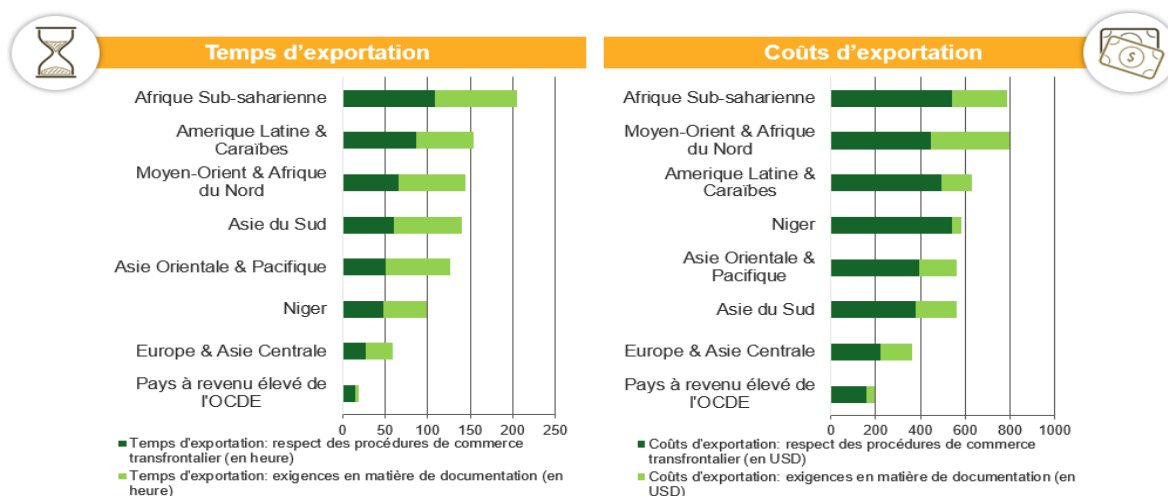
- La persistance des barrières non tarifaires, de même que la multiplicité des prélèvements au niveau des frontières. En effet, une enquête récente réalisée par le CCI¹⁸ auprès de 144 entreprises a ressorti que 76% des entreprises déclarent faire face à des obstacles liés aux mesures non tarifaires lors de leurs opérations d'exportations ;
- La faiblesse du tissu industriel : relativement aux entreprises agréées au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO, seules quatorze (14) entreprises nigériennes avaient été agréées jusqu'en 2022 dont deux (2) seulement exportaient sur la base du régime SLE¹⁹, comparées aux autres pays comme le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui ont fait agréer des milliers d'entreprises ;
- La lourdeur des procédures douanières et commerciales ;
- Une faible couverture des services de télécommunications et de transport ;
- Un faible niveau de soutien et d'accès à l'information sur les marchés partenaires ;
- La faible capacité de certaines PME à se conformer aux normes et règlements techniques;
- L'absence de laboratoires accrédités ;
- La faible compétitivité des entreprises liée notamment au coût très élevé des facteurs de production dont l'électricité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation du commerce, des études ont été réalisées et font ressortir que les coûts élevés et les délais relativement longs des opérations transfrontalières entravent le commerce du Niger, pays sans littoral.

¹⁸ NIGER : perspectives des Entreprises sur les obstacles au commerce (février 2020)

¹⁹ Enda-CACID ; Étude portant évaluation du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO des États membres, 2016

Graphique 8 : Temps et coûts d'exportation dans quelques régions et au Niger



Source : Banque Mondiale

Par ailleurs, une étude de la CNUCED²⁰ sur la Facilitation des échanges au Niger a conclu que le problème central de l'appropriation de la problématique de la facilitation résulte de plusieurs facteurs qui souvent se cumulent au niveau national par la faible concertation Public/Privé et au niveau régional par le faible respect des dispositions règlementaires régionales.

Enfin, le secteur des transports disparate et peu organisé ne favorise pas la facilitation des échanges. Il est caractérisé par :

- La faible organisation et professionnalisation du secteur de transport de marchandises ;
- La vétusté du parc automobile ;
- Le poids important de l'informel ;
- Des conflits d'intérêts dans l'accès au fret et la gestion des quotas.

À tout cela il faut ajouter la pratique généralisée des contrôles illégaux en route.

1.4.2 Les entraves aux importations de biens au Niger

L'enquête réalisée par le CCI en rapport aux obstacles afférents aux importations au Niger a permis de noter :

- La difficulté de reconnaissance mutuelle des certificats d'origine entre les pays ;
- La faible coordination des activités des agences au niveau des frontières ;
- La méconnaissance et/ou la non-application des mesures liées à la facilitation des échanges ;
- Les réglementations techniques au transport de certains produits qui renchérissent les coûts et le temps à l'importation desdits produits.

1.4.3 Entraves aux importations et exportations de services

Comme dans le cas des importations et exportations de biens, des faits et des pratiques ont été observés lors de l'Enquête du CCI et constituent des entraves au développement des échanges des services commerciaux du Niger. Il s'agit notamment :

²⁰ Rapport sur la Facilitation des Échanges au Niger : Jean Aciri, Consultant International CNUCED/CCI octobre 2014

- Des conséquences de la privatisation de l'aéroport de Niamey ayant induit une hausse du prix de la lettre de transmission aérienne (LTA) qui est passée de 18 000 FCFA à 119 000 FCFA ;
- De la double taxation dont font objet les entreprises nigériennes dans certains pays de transit ;
- Du non-respect de certaines conventions par les partenaires extérieurs (transit, transport de marchandises) ;
- De la lenteur dans les opérations de virement de fonds ;
- Du secteur du tourisme qui est affecté par :
 - o La lourdeur administrative dans l'obtention de visa et une réglementation qui limite la circulation des clients étrangers ;
 - o La lenteur administrative dans l'obtention des autorisations d'exercer ;
 - o L'approche peu orthodoxe de certains agents du fisc dans le recouvrement.

1.5 Analyse des mesures de facilitation du commerce au Niger

L'analyse des mesures de facilitation du commerce porte sur les grandes actions qui ont été entreprises pour faciliter la création et le renforcement des entreprises d'une part et la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Échanges.

1.5.1 Réformes dans le cadre du Doing Business

Au Niger, la mise en œuvre des réformes dans le cadre du Doing Business est conduite par le Dispositif Institutionnel d'Amélioration et de Suivi du Climat des Affaires, logé à la Présidence de la République.

Au cours de ces cinq (05) dernières années, les réformes mises en œuvre par le Gouvernement ont contribué à améliorer significativement le profil de l'économie nigérienne au niveau de tous les indicateurs Doing Business et particulièrement en matière de création d'entreprise, obtention du permis de construire, raccordement à l'électricité, obtention de prêts, paiement des impôts et taxes, commerce transfrontalier et exécution des contrats.

Ainsi, dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale de 2020, le Niger a été classé 132^{ème} sur 190 pays contre 143^{ème} sur 190 en 2019 soit un gain de 11 points.

Au plan africain, il est passé au 22^{ème} rang contre 23^{ème} sur la même période.

Cependant, pour des raisons d'irrégularités constatées dans les données des éditions 2018 et 2020 du rapport Doing Business, la Banque Mondiale a décidé en septembre 2021 d'arrêter la publication dudit rapport.

Par ailleurs, afin de poursuivre la mise en œuvre des réformes sur le climat des affaires, le Gouvernement a créé un cadre national de Dialogue Public-Privé qui a entre autres pour attributions :

- D'impulser la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ;
- De proposer toutes mesures permettant d'améliorer le climat des affaires ;
- D'impulser la mise en œuvre des recommandations issues du DPP.

1.5.2 Analyse de la mise à niveau et de la compétitivité des entreprises nigériennes

Elle porte sur certains instruments de mise à niveau et de compétitivité des entreprises

i) La Maison de l'Entreprise

Créée par décret n° décret n°2012-247/PRN/MC/PSP/MM/DI du 30 mai 2012, la Maison de l'Entreprise a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires.

Elle vise d'une part à permettre aux porteurs de projets et aux entrepreneurs d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés et d'autre part à assurer une meilleure synergie des actions des différents partenaires en faveur du secteur privé.

De manière détaillée, les appuis concernent les aspects suivants :

- Conseiller et assister les porteurs de projets tout au long du processus de création de leurs entreprises au Niger ;
- Faciliter les procédures et démarches administratives de création d'entreprises à travers le guichet unique ;
- Accompagner et encadrer les entreprises pour la mise en place d'outils de gestion adaptés à leurs besoins organisationnels, techniques, financiers ou commerciaux afin de faciliter leur développement ;
- Assurer la création ou le développement des entreprises à travers les appuis techniques et financiers.

ii) Le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (BRMN)

Le BRMN est un Établissement Public à caractère Administratif (EPA) créé par Arrêté N°022/MCI/N/DDI du 10 avril 2008, puis par Ordonnance n°2011-19 en date du 17 février 2011 qui est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Industrie.

La création des BRMN (puisque chaque État membre de l'UEMOA dispose d'un BRMN) se justifie par l'adoption le 29 juin 2006 par Décision n°12/2006/CM/UEMOA, du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie des États membres (PRMN). Le programme entre aussi dans le cadre :

- De la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA adoptée par Acte Additionnel n°05/99 du 08 décembre 1999 ;
- Du Programme Économique Régional (PER) adopté par décision n°01/2004/CM/UEMOA du 18 mai 2004.

Plusieurs activités ont été réalisées avec le financement du PRMN-UEMOA 2007-2009 et du devis programme n°1 du Programme d'Appui à la Dynamisation du Secteur Privé et au Développement des Échanges financé par l'Union Européenne 2011-2014.

Nonobstant ces efforts fournis, seule la phase pilote de l'UEMOA a eu un impact significatif sur la compétitivité tant recherchée pour nos entreprises.

iii) Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC)

Le développement économique d'un État est tributaire de plusieurs leviers, au nombre desquels on peut citer l'Infrastructure Qualité. Cette dernière comprend la Normalisation, la Métrologie, l'Accréditation, la Certification et les Essais.

Pour le Gouvernement du Niger, le développement industriel ne peut véritablement s'opérer sans une Infrastructure de normalisation de la métrologie et de Qualité dynamique dotée d'un système de mesure fiable, efficace et traçable, d'un cadre juridique répondant aux besoins du secteur ainsi que d'un système de certification crédible et digne de confiance, soutenu par des laboratoires accrédités et fiables.

Ainsi, par le décret N°2019-409/PRN/MI du 29 juillet, il a été créé l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) qui est un établissement public à caractère administratif doté d'une personnalité morale et jouissant d'une autonomie financière lui permettant de mener convenablement ses missions.

iv) Agence Nationale de Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI)

La Propriété Industrielle²¹ vise à protéger les marques, les inventions brevetables, les dessins et les modèles, et ainsi à empêcher la contrefaçon. Au-delà du rôle qu'elle peut jouer en matière de développement technologique, la propriété intellectuelle pourrait soutenir la valorisation des produits de notre artisanat à travers les dessins et modèles industriels et surtout la valorisation des produits agricoles et d'élevage.

L'État nigérien, en créant l'Agence Nationale de Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI)²², consacre sa volonté de promouvoir la protection de la propriété industrielle et d'encourager l'innovation technologique à travers le système des brevets ou tout simplement l'exploitation de la documentation brevets.

Entre autres missions de l'Agence telles que déclinées dans la loi 2012-25 du 02 mai 2012 on peut citer :

- La promotion et la gestion des activités nationales en matière de propriété industrielle et la promotion de l'innovation en lien avec les institutions œuvrant dans le domaine ;
- L'établissement et le développement de la coopération avec les institutions sous-régionales, régionales et internationales intervenant dans le domaine de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation ;
- La contribution à l'amélioration du climat des affaires par le renforcement du respect des droits de propriété intellectuelle, d'introduire l'enseignement de la propriété intellectuelle à tous les niveaux, etc.

Toutefois, comme la plupart des Agences nationales, elle manque de moyens techniques et financiers en vue d'assumer efficacement sa mission.

²¹ La propriété industrielle est l'une des deux sphères du droit de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle recouvre en effet deux grands ensembles : i) l'un qui traite de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur) et ii) l'autre qui traite de la propriété industrielle, c'est-à-dire du droit des marques et du droit des brevets.

²² L'Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI) est un Établissement Public à caractère Professionnel, créé par la loi N° 2012-25 du 02 mai 2012

v) Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF)

Le FDIF est une structure administrative rattachée au Cabinet du Ministre chargé des Finances. Il a été créé par décret N°2020-514/PRN/MF du 03 juillet 2020.

Le secrétariat exécutif de la SNFI est l'organe de gestion quotidienne du Fonds. Il en assure le secrétariat technique et est par conséquent responsable des activités, de la mise en œuvre, de la promotion et de la représentation du fonds.

La mission principale du FDIF est de favoriser l'accès aux financements des populations pauvres, notamment les populations rurales et les petites, moyennes, et très petites entreprises, à travers le renforcement des capacités financières des prestataires de services financiers par la mise en place des lignes de crédits, de fonds de garantie, ainsi que de facilités de refinancement.

vi) Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

Le sous-secteur « sécurité alimentaire et nutritionnelle » est également doté depuis 2017 d'un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). Il s'agit d'un dispositif permettant de mettre à la disposition des producteurs, des communes et du secteur privé agricole des guichets pour bénéficier de financement à travers les circuits bancaires et des fonds de subvention. Le FISAN dispose d'un mécanisme de garantie géré par la société SAHFI S.A et d'un mécanisme de subvention placé au niveau des Institutions Financières (Banques).

vii) Le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyenne Entreprises et Moyenne Industries (FONAP)

Le FONAP a été créé par Décret 2021-328/PRN/MF du 13 mai 2021. C'est une structure administrative rattachée au Cabinet du Ministre des Finances. Il a pour missions la promotion et le financement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PME/PMI). Il vise les objectifs suivants :

- Contribuer à la transformation de l'économie nigérienne en soutenant la création de PME et PMI dans les secteurs porteurs de plus-value ;
Rechercher et mobiliser les ressources pour le financement des PME/PMI ;
Favoriser l'accès des PME aux financements bancaires ou autres organismes de crédits ;
- Contribuer au renforcement des capacités techniques et managériales des PME/PMI.

viii) Le Haut Conseil à l'Investissement au Niger (HCIN)

Il a été créé par décret N° 2018-654/PRN du 25 septembre 2018 et constitue un cadre de dialogue entre l'État et les investisseurs nationaux et internationaux. Le HCIN a pour mission d'impulser les actions en vue de promouvoir et d'assainir l'environnement des affaires et définir les priorités pour le développement du secteur privé. Il est chargé :

- D'arrêter les orientations liées à la mise en œuvre de la politique d'investissement ;
- De suivre l'exécution de la stratégie nationale de promotion des investissements ;
- D'instruire toute mesure nécessaire aux évolutions constatées en matière d'investissement ;
- De susciter les mesures incitatives cohérentes pour les investissements.

ix) L'Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques (ANPIPS).

La volonté du gouvernement en créant cette agence est d'insuffler une nouvelle dynamique pour la promotion et le développement des investissements du Niger et entre autres :

- D'informer sur le cadre réglementaire, la sécurité juridique des affaires et les opportunités d'investissement au Niger ;
- De prêter assistance et d'accompagner dans les démarches d'investissement, de faciliter le contact avec les partenaires locaux et de l'administration ;
- De faire bénéficier du meilleur environnement pour le développement des affaires au Niger.

1.5.3 Mesures de facilitation des échanges

Le Niger est non seulement le premier pays PMA à ratifier l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) mais aussi le 12^{ème} au niveau de l'OMC à le mettre en œuvre. Ainsi, au niveau institutionnel le Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE), créé depuis 2009, a été renforcé en 2016 puis en 2020 en vue de prendre en compte tous les aspects de l'AFE.

Le CNFE est chargé de faciliter la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. A ce titre, il a pour missions de i) faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, ii) veiller à la simplification des procédures du commerce extérieur, à la réduction des coûts et délais de dédouanement, iii) veiller à l'harmonisation et l'automatisation des procédures douanières et des pratiques commerciales.

La mise en œuvre de l'AFE au Niger bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, du CCI, du TRAPCA, de la CNUCED, de la GIZ, de l'UEMOA, de la CEDEAO et de la DANIDA.

C'est dans ce cadre que des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit du CNFE ainsi que des études sur certaines mesures nécessitées par la mise en œuvre de l'AFE au Niger.

Concernant la question de la mise en œuvre de l'AFE, il faut préciser qu'à la date d'aujourd'hui, le Niger est à un taux de mise en œuvre de ses engagements au titre de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) de l'OMC de 34%. Le Niger projette d'atteindre un taux global de mise en œuvre de 100% à l'horizon 2042.

1.6 Analyse des politiques publiques sur le genre, les jeunes et l'environnement

1.6.1 Politiques publiques sur le genre

Le Niger dispose d'une riche expérience en matière de politique publique sur le genre depuis la SRDP jusqu'à la SDDCI Niger 2035.

La Politique Nationale de Genre (PNG) vise à : « Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ». L'objectif global est de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chance et d'opportunité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger. Elle vise de manière spécifique à : i) instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et

de l'égalité de chances et d'opportunité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger et ii) assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Malgré cette volonté politique, on note la persistance des pratiques d'inégalités en termes du genre. En effet, l'indice d'inégalité du genre se situe à 0,642 en 2019, plaçant le pays au 154^e rang sur les 162 pays classés. Les inégalités à l'égard des femmes concernent notamment l'accès à l'éducation et à la santé reproductive, la participation des femmes dans l'économie et dans la prise de décisions²³.

Les contraintes à la mise en œuvre de cette politique sont relativement d'ordre sociologique et culturel.

À cela, l'on pourrait également évoquer l'insuffisance de ressources pour la mise en œuvre de cette politique.

1.6.2 Politique de l'environnement

Au Niger, la gestion de l'environnement et du développement durable est consacrée par la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi - Cadre relative à la Gestion de l'Environnement.

L'objectif global de la Politique Nationale en matière d'environnement et de développement durable est d'offrir des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel. Ceci, à travers la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des Nigériens et d'améliorer leur cadre de vie. Ses objectifs spécifiques sont entre autres :

- Mettre en œuvre des techniques et des technologies adéquates pour gérer durablement les ressources environnementales et naturelles ;
- Promouvoir l'éco-citoyenneté ;
- Mettre les citoyens à l'abri des impacts sanitaires et de la dégradation environnementale provoqués par les déchets de toute sorte, grâce à un système adéquat de collecte et de traitement de ces derniers.

Les principaux obstacles à la mise en œuvre de la politique environnementale, basée elle-même sur la politique communautaire environnementale (UEMOA-CEDEAO) sont les suivants²⁴ :

- L'insuffisance dans la gestion des connaissances (données sur les ressources naturelles) ;
- L'insuffisance des moyens mis à la disposition des services de vulgarisation limitant ainsi les activités de diffusion ;
- Les difficultés liées à la prise en charge de la surveillance des sites par les populations (divagation des animaux dans un contexte caractérisé par un élevage extensif, vols, exploitation frauduleuse) ;
- Le déficit de communication (transmission d'informations utiles) entre acteurs ;
- La faiblesse de financement de la Gestion Durable des Terres par les Communes, l'État et les privés ;

²³ PDES 2022-2026

²⁴ Principales contraintes du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MEDD/SU)

- Le caractère discontinu des financements, majoritairement assurés par des projets à durée limitée ;
- L'inadéquation entre les niveaux de financement et l'ampleur des problèmes de dégradation des terres (dans la plupart des cas, les niveaux de financements ne permettent pas d'entreprendre des actions d'envergure à la hauteur des défis) ;
- La libération du budget ne suit pas le calendrier saisonnier des activités du Ministère.

1.6.3 Analyse de la politique en matière de la jeunesse

Selon les résultats des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, la population du Niger est passée de 11 060 291 habitants en 2001 à 17 138 707 habitants en 2012 et compterait environ 23 591 983 habitants en 2021. Le Niger connaît donc une croissance relativement élevée de sa population.

À ce rythme, la population du Niger doublera tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger pourrait atteindre 34 millions d'habitants et en 2050, elle dépassera 68 millions d'habitants. Il en résulte, une population extrêmement jeune dont les 68,88% ont moins de 25 ans, d'où la nécessité d'élaborer une stratégie de prise en compte de la jeunesse dans les programmes de développement.

Ces dernières années, la question de l'emploi des jeunes est devenue une préoccupation majeure du Gouvernement du Niger. Et comme dans la plupart des pays en développement, des progrès réels ont été réalisés dans l'atteinte des objectifs quantitatifs d'éducation (Jimenez, King et Tan, 2012).

En conséquence, on assiste à l'arrivée massive de jeunes diplômés sur le marché du travail. Ce qui suppose de la part des pouvoirs publics la mise en place d'une batterie de mesures (projets et programmes spécifiques) pour soutenir leur employabilité afin d'accroître la production des biens et services exportables.

Le Niger dispose en effet d'une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes²⁵ qui a pour vision de « Développer l'entrepreneuriat pour créer massivement de l'emploi aux jeunes afin de faire du Niger un pays émergent bâti sur une économie résiliente et moderne ».

L'objectif général de cette stratégie est de « contribuer à la croissance économique inclusive par la création des PME/PMI des jeunes, innovantes et compétitives ».

La mise en œuvre de cette stratégie et de la stratégie ZLECAf pourront constituer des piliers centraux pour soutenir cette politique.

Il s'agira en outre d'informer et de former les jeunes sur les opportunités qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine notamment dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger notamment les axes 1 et 2²⁶.

²⁵ Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger 2020-2029 (Août 2019)

²⁶ Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes : Axe 2 : Renforcement des compétences et capacités des jeunes en entrepreneuriat (ligne prioritaire d'action 4 : promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs prioritaires selon les spécificités et ligne prioritaire d'action 5 : exploiter les opportunités offertes par les événements (dont la ZLECAf afin de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.)

1.7 Analyse des mesures de défense commerciale

Le Niger dispose d'une panoplie de mesures de défense commerciale qui ont une source nationale, communautaire, continentale (ZLECAf) et multilatérale (OMC).

1.7.1 Au niveau national

- Loi n°2018-19 du 27 avril 2018 portant Code de la Douane national notamment au Titre XII : Contentieux et Titre XIII portant sur les Voies de recours et règlement des litiges douaniers ;
- Loi n°2019-56 du 22 novembre 2019 portant organisation de la concurrence au Niger : la nouvelle loi vise à protéger les intérêts économiques de citoyens, à garantir la liberté de prix et la libre concurrence et à contrôler les pratiques anticoncurrentielles ;
- Les Autorités Nationales de Régulation dont :
 - L'Autorité de Régulation du secteur de l'eau (ARSEau) : est chargée de la régulation du secteur de l'eau et de son développement ;
 - L'Autorité de Régulation du secteur de l'énergie : est chargée d'assurer la régulation des sous-secteurs de l'Électricité et des Hydrocarbures, Segment Pétrolier Aval ;
 - L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP) : est chargée de la régulation des activités exercées sur le territoire du Niger dans les secteurs de la poste et des communications électroniques ;
 - L'Autorité de Régulation du Secteur des Transports (ARST) : est chargée de réguler les sous-secteurs routier, ferroviaire, maritime et fluvial ;
 - L'Autorité de Régulation et de Sûreté Nucléaire (ARSN) : est chargée de réguler et de créer les conditions de sûreté de l'utilisation de tous les rayonnements susceptibles de porter atteintes à la vie et à la santé des êtres et de l'environnement ;
 - L'Autorité de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM).

1.7.2 Niveau régional (UEMOA, CEDEAO)

- Les mesures antidumping et compensatoires :
 - Le Règlement n° 09/2003/CM/UEMOA du 23 mai 2003 portant sur les mesures antidumping (UEMOA) ;
 - Le Règlement C/REG5/06/13 relatif à l'imposition de droits compensateurs (CEDEAO) ;
 - Le Règlement C/REG6/06/13 relatif aux mesures de défense à imposer aux importations qui font l'objet d'un dumping de la part des États non-membres de la CEDEAO ;
- Les mesures de sauvegarde : le Règlement C/REG4/06/13 relatif aux mesures de sauvegarde (CEDEAO).

1.7.3 Niveau multilatéral

1.7.3.1 Mesures de sauvegarde

L'Accord sur les sauvegardes énonce les règles relatives à l'application des mesures de sauvegarde prévues à l'article XIX du GATT de 1994. Les mesures de sauvegarde sont définies comme des mesures "d'urgence" concernant l'accroissement des importations de produits particuliers, lorsque ces importations causent ou menacent de causer un dommage grave à la branche de production nationale du Membre importateur (article 2)²⁷.

1.7.3.2 Dumping et antidumping

L'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (" l'Accord antidumping") régit l'application des mesures antidumping par les Membres de l'OMC. Les mesures antidumping sont des mesures correctives qui peuvent être appliquées unilatéralement par un Membre après que celui-ci a mené une enquête et déterminé, conformément aux dispositions de l'Accord antidumping, qu'un produit importé "fait l'objet d'un dumping" et que les importations faisant l'objet d'un dumping causent un dommage important à une branche de production nationale produisant un produit similaire.²⁸

1.7.4. Au niveau continental

L'annexe 9 de la ZLECAf prévoit les mesures correctives commerciales.

Il s'agit d'outils qu'un État peut utiliser pour protéger ses industries nationales en cas de pratiques déloyales ou en cas d'augmentation massive d'importations susceptibles de porter préjudice durablement à une branche de production nationale. Il existe trois instruments de défense commerciale : i) l'instrument antidumping, ii) les mesures sur les subventions et iii) les mesures de sauvegarde.

Malgré l'existence de ce dispositif, le Niger n'y a souvent pas fait recours pour plusieurs raisons : i) insuffisance de capacités techniques, ii) méconnaissance et ou ignorance du dispositif par le secteur privé, iii) manque ou insuffisance des moyens d'investigations.

1.8 Analyse des capacités institutionnelles

Le Ministère du Commerce est la structure en charge de l'élaboration, des négociations et de mise en œuvre de la politique commerciale au Niger. Dans ce cadre, pour assurer la participation efficace aux négociations commerciales, il a été créé le Comité Technique Consultatif Interinstitutionnel d'Appui à la Politique Commerciale (arrêté N° 2009-09/MCIN/DCE le 19 février 2009). C'est un organe national de réflexion, d'échanges d'idées et de conseil sur les questions commerciales et les négociations commerciales. Il aide notamment à la définition des positions de négociations commerciales et contribue à l'élaboration des stratégies visant à l'intégration harmonieuse du Niger au système commercial multilatéral.

C'est un comité qui prend en compte toutes les structures intéressées par les questions commerciales avec une meilleure représentation du secteur privé, de la société civile et de l'Université.

Toutefois, au regard de l'importance stratégique de la ZLECAf un nouveau cadre institutionnel et organisationnel a été créé. Il s'agit du Dispositif Institutionnel chargé de la préparation des négociations, de la mise en œuvre, du suivi, et de la vulgarisation de l'Accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (DI-ZLECAf).

²⁷ GATT

²⁸ GATT/OMC

À ce titre, il a pour missions de :

- Identifier les questions d'intérêt nécessitant des études d'impact liées à la mise en œuvre de la ZLECAf et élaborer les termes de références relatifs à ces études d'impact ;
- Rechercher des sources de financement en vue de la réalisation des études et d'autres actions liées au processus de négociation de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- Mettre en place des sous-comités correspondant aux groupes techniques de travail définis par l'Union Africaine ;
- Identifier les intérêts et les préoccupations du Niger pendant ce processus des négociations ;
- Faire des recommandations au Gouvernement face aux enjeux et défis liés à la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- Définir les positions nationales de négociation ;
- Élaborer des rapports périodiques sur les négociations au niveau de l'Union Africaine ;
- Suivre la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf ;
- Coordonner les actions de vulgarisation.

Le DI-ZLECAf a organisé plusieurs activités d'information, de sensibilisation et de formation sur la ZLECAf dont les plus importantes ont été le séminaire gouvernemental à l'intention des membres du Gouvernement (15 mai 2019) et le Forum National sur la ZLECAf (28 et 29 mai 2019).

Toutefois, des efforts restent à faire pour la redynamisation du Dispositif au regard des évolutions récentes sur les textes de création et l'insuffisance des ressources humaines et financières.

1.9 Analyse de l'effet de la mise en œuvre de la ZLECAf sur les importations du Niger et évaluation de l'impact fiscal

LA ZLECAf est entrée en vigueur en mai 2019 et les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord ont commencé le 1^{er} janvier 2021. Ses objectifs sont, entre autres, de stimuler les exportations en supprimant les obstacles au commerce intra-régional et de créer à terme un marché continental unique pour les marchandises, les services, les personnes et les investissements.

Cependant, comme pour toutes les réformes commerciales, les gains entre et au sein des pays africains ne seront pas également répartis et, à court terme, il est possible que certains pays subissent des pertes à court terme. Plus précisément, à mesure que les droits de douane sont supprimés sur le commerce intra-régional, certains pays sont susceptibles de connaître des réductions de recettes de douane ; et pour de nombreux pays d'Afrique comme le Niger, les taxes commerciales contribuent encore de manière significative aux recettes publiques globales.

L'objectif principal de cette analyse est d'évaluer des implications potentielles sur les revenus de l'accord de la ZLECAf, sur la base de la liste provisoire réelle des concessions tarifaires (PSTC) soumise par le Niger.

1.9.1 Cadre général

L'analyse porte sur les réductions des droits d'importation sur les marchandises.

Encadré 1

Pour calculer les implications des recettes douanières de la ZLECAf au Niger, l'étude applique un modèle commercial d'équilibre partiel au niveau des produits basé sur le modèle SMART conçu par la Banque Mondiale/CNUCED.

Cette approche de modélisation est intéressante en ce qu'elle :

- Couvre les flux commerciaux à un niveau très désagrégré (niveau à 6 chiffres du Système harmonisé) ;
- Est fondé sur la théorie économique ;
- Simule à la fois les effets sur le commerce et les effets sur les recettes douanières des changements tarifaires.

Le modèle d'équilibre partiel utilisé pour cette étude est appliqué aux données commerciales et tarifaires du Niger pour 2019, étant l'année la plus proche possible. L'année 2019 est choisie pour trois raisons principales :

- Il s'agit de la dernière année « normale » de flux commerciaux avant la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des réductions spectaculaires des échanges.
- Les listes provisoires de concessions tarifaires (PSTC) soumises par les pays/ groupements régionaux sont basées sur les données 2017-2019.
- Les données commerciales des années les plus récentes ne sont pas disponibles.

Pour assurer l'exactitude des simulations de revenus, un processus en trois étapes a été suivi pour valider le modèle et les données utilisées :

(i) Les données d'importation incluses dans le modèle ont été comparées aux données officielles sur le commerce, (ii) Les recettes douanières initiales prévues par le modèle ont été comparées aux recettes officielles que le gouvernement du Niger a déclaré par l'entremise des recettes douanières, (iii) Les prévisions de revenus du modèle ont été comparées à d'autres études.

Dans l'ensemble, ce processus de validation confirme que les données du modèle correspondent largement aux données officielles publiées et que les résultats sont cohérents avec les études précédentes, en appliquant les mêmes hypothèses.

Encadré 2 : Spécification du modèle (équations et hypothèses)

L'incidence sur les revenus de la mise en œuvre de l'AfCFTA est analysée à l'aide du modèle d'équilibre partiel WITS/SMART développé par la Banque Mondiale. Le modèle appliqué dans l'étude s'appuie sur l'approche de Laird et Yeats (1986) telle qu'appliquée par Seventer et Mlangeni (2002). Ci-dessous des explications détaillées sur les équations et hypothèses de base.

À noter que plusieurs modèles peuvent être appliqués à la présente étude. Il s'agit par exemple : GTAP CGE model, CGE model TRIST model etc.

Création de commerce

La création d'échanges se produit lorsque les réductions tarifaires font baisser le prix des biens importés (par rapport aux biens produits dans le pays), stimulant ainsi l'augmentation de la demande de biens importés. Bien que les recettes tarifaires diminuent, cela est plus que compensé par les gains pour les consommateurs qui bénéficient des importations à bas prix.

En utilisant le modèle SMART et en suivant l'approche de Seventer et Mlangeni (2002), la création de commerce est obtenue en utilisant la définition de l'élasticité-prix de la demande d'importation donnée en :

B1) : $\varepsilon_{km} = \Delta M_k / M_k$ (B1) $\Delta P_k / P_k$; où ε_{km} mesure la réactivité des importations de bien k (M_k) à une variation en pourcentage du prix ($\Delta P_k / P_k$) du bien k sur les marchés locaux.

La création d'échanges est donc calculée comme l'augmentation directe des importations due aux réductions tarifaires. En résolvant (B1) pour ΔM_k on obtient une création de commerce (Tck) correspondant à une réduction des tarifs du bien k.

$$Tck = \Delta M_k = \varepsilon_{km} \times M_k \times \Delta P_k \quad (B2) \quad P_k$$

Supposons que le tarif pour le bien k avant FTA est donné par $tk,0$ et qu'après FTA est donné par $tk,1$, alors la variation de prix relative est donnée par ; $\Delta P_k = (1+tk,1) - (1+tk,0)$ (B3) $P_k (1+tk,0)$

En supposant une libéralisation complète des échanges, de sorte qu'après l'ALE, les nouveaux tarifs soient réduits à zéro ($tk,1 = 0$),

L'équation (B2) peut être exprimée comme suit : $Tck = \Delta M_k = \varepsilon_{km} \times M_k \times -tk,0$ (B4) $(1+tk,0)$

Par conséquent, à partir de l'équation (B4), nous voyons que la création de commerce dépend du niveau actuel des importations M_k , de l'élasticité de la demande d'importation ε_{km} et de la variation tarifaire relative.

Détournement du commerce

L'équation qui fournit la mesure du modèle SMART du détournement de commerce est la suivante : $Rk0 = tk0 \quad P_k M_k$

Après le changement de politique commerciale (comme la réduction tarifaire), les nouvelles recettes tarifaires perçues sont données par : $Rk1 = tk1 \quad P_k M_k$

L'effet sur les revenus REk résultant de la mise en œuvre de l'Accord sur la Libéralisation des Échanges est donné par la différence entre $Rk1$ et $Rk0 = REk = tk1 \quad P_k M_k - tk0 \quad P_k M_k$

Il montre que le détournement des échanges dépend du niveau actuel des importations en provenance d'un pays commerçant préférentiel M_k, j et du reste du monde $M_k, \neq j$, de la variation en pourcentage des droits de douane auxquels est confronté le pays commerçant préférentiel $j \quad tk, j0$ et de l'élasticité de substitution ε_{ks} . Plus l'élasticité de substitution est grande, plus les effets de détournement des échanges seront importants.

1.9.2 Résultats d'analyses et de simulations

Les effets simulés sur les recettes tarifaires montrent que les pertes de recettes sont négligeables et que les baisses de recettes ne sont significatives qu'à partir de 10 ans.

Ces pertes de revenus reflètent les pertes annuelles à long terme une fois la réduction progressive des tarifs (à partir de l'année 10). Les estimations des pertes de recettes sont également comparées à un scénario qui suppose la libéralisation de tous les tarifs (Colonne 1 du tableau), y compris les offres PSTC (colonne 2 du tableau). Toutes ces estimations de pertes de recettes supposent une utilisation complète des préférences tarifaires et aucune exonération ou remise sur les droits de douane au Niger. Ils reflètent donc les impacts de la limite supérieure de la ZLECAf sur les pertes de revenus au Niger.

Tableau 20 : Pertes annuelles de recettes tarifaires après la libéralisation tarifaire de la ZLECAf en million de dollars US du Niger.

Modalités	Libéralisation complète	Libéralisation selon l'offre PSTC	Estimations comparatives (autres études)
Valeur	- 13.7	- 5.6	- 5.7

Source : Auteurs, résultats des simulations à partir des données de la DGD et du FMI 2018

Les simulations supposent une élasticité de substitution de 1,5. Les taux d'efficacité de collecte (CER) et les taux d'utilisation des préférences (PUR) sont de 100%.

Tableau 21 : Sensibilité des estimations annuelles des pertes de recettes tarifaires de la ZLECAf aux taux d'utilisation des préférences et d'efficacité de la collecte en millions de dollars US.

MODALITÉS	100 % d'utilisation des préférences et 100 % d'efficacité de collecte	77 % d'utilisation des préférences et 100 % d'efficacité de collecte	60,8 % d'utilisation des préférences et 64 % d'efficacité de collecte
Valeurs	- 5.6	- 4.0	- 1.89

Source : Auteurs, résultats des simulations à partir des données de la DGD et du FMI 2018

Ce tableau présente des estimations supplémentaires des pertes de recettes tarifaires sous différentes hypothèses.

La simulation suppose une élasticité de substitution de 1,5. Les taux d'efficacité de collecte (CER) et les taux d'utilisation des préférences (PUR) sont de 100%, sauf indication contraire. Ces valeurs reflètent la perte annuelle moyenne de recettes tarifaires par pays après l'achèvement de la réduction progressive des tarifs.

Concernant l'utilisation des préférences et l'efficacité de la collecte, la colonne (1) reproduit les pertes de revenus suivant la libéralisation complète selon l'offre PSTC du Niger et suppose une utilisation complète des préférences et l'efficacité de la collecte. En supposant un taux d'utilisation des préférences de 77% (colonne 2) sans remises ni exemptions (efficacité de collecte de 100%), réduit la perte de revenus de la ZLECAf pour le Niger.

Les estimations de pertes de recettes tarifaires recommandées sont celles de la colonne (3) qui supposent un taux d'utilisation des préférences de 60,8%.

On note globalement que la prise en compte de l'utilisation incomplète des préférences et de l'efficacité de la collecte réduit encore les estimations de perte de recettes tarifaires.

Tableau 22 : Pertes annuelles de recettes tarifaires à la suite de la libéralisation tarifaire de la ZLECAf en tant que part des recettes tarifaires initiales, des recettes publiques totales et du PIB.

Pertes de recettes tarifaires en pourcentage			
MODALITÉS	Revenu initial (%)	Recettes totales du gouvernement (%)	Produit intérieur brut
Valeurs	- 2.00	- 0.16	- 0.02

Source : Auteurs, résultats des simulations à partir des données de la DGD et du FMI 2018

Les simulations supposent une élasticité de substitution de 1,5 ; 60,8% d'utilisation des préférences tarifaires, pas de remises ou d'exemptions de droits et la suppression des tarifs couverts par les annexes A et B. Les données sur les recettes publiques et le PIB proviennent du FMI et de sources gouvernementales.

On note d'après cet exercice de simulation que :

- Les scénarios de libéralisation totale exagèrent les pertes de revenus potentielles de la ZLECAf. Une fois les offres PSTC réelles prises en compte, les pertes de revenus estimées chutent ;
- Les pertes de recettes dues à la baisse des droits de douane sont partiellement compensées par les recettes perçues grâce à d'autres taxes commerciales et à la TVA imposée sur la hausse des importations au Niger avec les trois principaux pays que sont : le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana ;
- Le versement de fonds dans le cadre du Fonds d'ajustement de la ZLECAf pourra compenser la vulnérabilité budgétaire du pays face à cette perte de revenus.

En somme, cet exercice présente des estimations à l'aide d'un cadre de modélisation d'équilibre partiel des pertes de revenus associées à la mise en œuvre de la ZLECAf.

La suppression des barrières tarifaires dans le cadre de la ZLECAf augmentera les importations au Niger et la baisse relative des revenus fiscaux comme le montre l'analyse. Cependant, la baisse des droits de douane n'est pas significative.

De plus, tout ceci pourra être compensé en reportant les réductions tarifaires sur les produits sensibles aux recettes et à d'autres revenus comme la TVA et autres taxes.



II-

**ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES,
OPPORTUNITES ET MENACES POUR
LE NIGER DANS LE CADRE DE LA
MISE EN OEUVRE DE LA ZLECAf**

II- ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES POUR LE NIGER DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA ZLECAf

En dépit de sa situation géographique, le Niger dispose d'importants atouts :

- (i) 15 millions d'hectares de terres cultivables,
- (ii) un potentiel irrigable connu d'environ 10 942 560 hectares,
- (iii) de vastes zones pastorales,
- (iv) une marge d'amélioration de productivité considérable pour ses principales productions.

Le tableau SWOT ci-dessous décrit les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le développement du commerce nigérien d'une manière générale et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf.

Tableau 23 : Forces et faiblesses du commerce du Niger

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; - La jeunesse de la population ; - Existence de documents de politiques et de stratégies dont notamment la SDDCI-Niger 2035, PDES- 2022-2026), documents sectoriels de développement du Commerce (l'Étude Diagnostic pour l'Intégration du Commerce au Niger, document de Politique Commerciale du Niger) ; - Volonté politique affirmée pour la mise en œuvre de la ZLECAf ; - Existence de dispositif institutionnel d'appui et d'encadrement du secteur privé ; - Maison de l'Entreprise, les Fonds de soutien aux PME/PMI - Existence de cadres de dialogue public et privé ; - Dynamisme relatif du secteur privé ; - Renforcement substantiel des capacités hôtelières ces dernières années.	- Faible production de l'énergie et du mix énergétique ; - Économie peu diversifiée ; - Exportations basées sur des produits à faible valeur ajoutée ; - Faiblesse du secteur privé ; - Absence d'un document de Politique Industrielle Nationale ; - Faiblesse du système de recherche/développement ; - Faiblesse des infrastructures de conservation et de stockage des produits ; - Infrastructures routières vétustes et insuffisantes Faiblesse des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires ; - Insuffisance de ressources humaines spécialisées et inadéquation des formations avec les besoins des entreprises ; - Faible appropriation des enjeux et défis liés à la mise en œuvre de la ZLECAf ; - Difficulté d'accès au financement des MPME/PI ; - Faiblesse des structures en charge de la politique commerciale et notamment celle de la promotion des exportations telle que l'ANIPEX ; - Méconnaissance/Faible maîtrise des exigences de certains débouchés ; - Faible utilisation des TIC dans les transactions commerciales ; - Faible application et/ou méconnaissance des normes pour la commercialisation des produits ; - Faiblesse des infrastructures qualité.	- Territoire relativement vaste 1.267.000 km2 ; - Le Niger est membre de plusieurs communautés économiques et organisations internationales (UEMOA, UA, OMC...) et signataire de plusieurs accords commerciaux ; - Positionnement géostratégique du pays (le Niger sert de transit entre les pays côtiers, ceux de l'hinterland et du Maghreb) ; - Disponibilité relativement importante de ressources naturelles (pétrole, gaz, uranium, or...) ; - Engagement des partenaires au développement ; - Existence de marchés d'exportation pour les produits ; - Mise en œuvre de l'accord relatif à la ZLECAf.	- Concurrence régionale et internationale ; - Instabilité sociopolitique dans la sous-région ouest africaine ; - Insécurité ; - Changements climatiques ; - Impacts de la pandémie de la Covid19. - Impact de la guerre en Ukraine.

Source : Auteurs.

III. DETERMINATION DE L'OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES EXPORTABLES DANS LE CADRE DE LA ZLECAf



III. DETERMINATION DE L'OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES EXPORTABLES DANS LE CADRE DE LA ZLECAf

Au Niger, on peut noter l'existence d'une offre de biens et services avec un potentiel exportable identifiés sur la base de critères pertinents.

3.1 Offre de biens dans le cadre de la ZLECAf

Les critères suivants ont été identifiés pour déterminer l'offre de biens exportables :

- a) Existence d'avantages comparatifs et compétitifs ;
- b) Transformation, début de transformation ou volonté politique de transformation ;
- c) Contribution à la formation du PIB ;
- d) Création d'emplois ;

Au regard de ces considérations, les produits suivants ont été identifiés :

- Pétrole ;
- Gaz ;
- Or ;
- Bétail et viande ;
- Lait ;
- Sorgho ;
- Mil ;
- Cuirs et peaux ;
- Poisson ;
- Oignon ;
- Niébé ;
- Pomme de terre ;
- Sésame ;
- Poivron ;
- Textiles et habillement ;
- Produits artisanaux ;
- Ail ;
- Souchet ;
- Moringa ;
- Arachide ;
- Gomme arabique ;
- Dattes ;
- Miel ;
- Eaux thermales.

3.2 Offre de service dans le cadre de la ZLECAf

Les critères suivants ont été identifiés pour déterminer l'offre des services exportables :

- L'importance du secteur pour l'économie nationale (contribution au PIB) ;
- Les flux commerciaux importants sur les plans à la fois quantitatif et financier ;
- Le secteur ayant des perspectives de répercussions durables importantes sur l'économie sous l'impulsion de politiques liées au commerce ;
- Les secteurs ayant des effets positifs sur le plan économique, sociale et environnemental ;
- L'existence d'avantages comparatifs et compétitifs ;
- Retenus lors de l'audit réglementaire des services organisés par la CEDEAO en 2014 ;
- La conformité aux cinq secteurs retenus dans le cadre de la ZLECAf.

Ainsi, les services suivants ont été retenus dans l'offre de service exportable du Niger :

- Services fournis aux entreprises ;
- Services de communication ;
- Services financiers ;
- Services relatifs au tourisme et aux voyages ;
- Services de transport.

La mise en œuvre de la ZLECAf comporte plusieurs enjeux. Au-delà de ces enjeux, quelques défis se dressent aux acteurs afin de maximiser leurs chances dans le marché intra-africain.

IV- ENJEUX ET DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf POUR LE NIGER



IV- ENJEUX ET DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf POUR LE NIGER

La participation du Niger aux échanges intra-africains dans le cadre de la ZLECAf comporte des enjeux mais aussi des défis à la fois multiformes et complexes.

4.1 Enjeux de la mise en œuvre de la ZLECAf :

Les principaux enjeux liés à la participation du Niger à la ZLECAf sont les suivants :

- Le développement des activités économiques et des exportations à travers une bonne intégration dans les échanges intra-africains ;
- La transformation et la diversification des produits : il s'agit ici de l'accélération de l'industrialisation et de la transformation des produits de base exportés jusqu'alors par le Niger dans le marché africain sans aucune valeur ajoutée ;
- Le développement de l'offre exportable de produits notamment les produits transformés, diversifiés, compétitifs et à haute valeur ajoutée, suffisamment importante pour satisfaire une bonne partie de la demande nationale mais également le marché, sous régional, régional et africain ;
- La diversification du portefeuille de pays d'exportation en Afrique. Il s'agit ici de la diversification des marchés en Afrique ;
- L'approvisionnement en matières premières et autres produits intermédiaires à moindre coût pour l'industrialisation ;
- La professionnalisation des acteurs économiques aussi bien au niveau de la production de biens qu'au niveau de la fourniture de services ;

En plus des enjeux, les défis que le Niger doit surmonter pour tirer pleinement profit de la ZLECAf sont tout aussi importants.

4.2 Défis de la mise en œuvre de la ZLECAf

L'analyse des principaux documents de planification et d'orientation dont le PDES, fait ressortir que les principaux défis liés à l'intégration économique et commerciale sont entre autres : i) la faible diversification de l'économie, ii) la faiblesse de l'entrepreneuriat, iii) le faible développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, industrielles et minières, faible taux de pression fiscale²⁹ et de rationalisation des exonérations fiscales, iv) la faible efficacité des dépenses publiques, v) le faible développement des infrastructures économiques (énergie, routes et transports, télécommunications, eau, etc.) et la vi) persistance des disparités inter et intra régionales.

²⁹ Source : Rapport de surveillance Multilatérale UEMOA juin 2019 : 15,2% en 2018 alors que la norme communautaire est d'au moins 20%

En sus de ces défis, le Niger doit impérativement et systématiquement œuvrer pour :

✓ **La mobilisation des ressources nécessaires au financement de la Stratégie ZLECAf**

La mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie nationale ZLECAf requiert des ressources considérables que l'État nigérien, avec le soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, devra mobiliser. En ce sens, il apparaît évident que l'État, à lui seul, ne saurait assumer l'ensemble des coûts nécessaires, notamment pour la modernisation des entreprises, la transformation des produits ou encore la construction d'infrastructures. Par conséquent, au-delà des ressources publiques, il est impératif de garantir une implication active du secteur privé ainsi que des partenaires techniques et financiers dans le financement des projets, programmes et réformes à entreprendre dans le cadre de la ZLECAf.

✓ **L'appropriation nationale et particulièrement du secteur privé national de la ZLECAf**

Les principaux bénéficiaires de l'Accord sont avant tout les entreprises privées ainsi que les consommateurs. Bien que les négociations ayant conduit à l'établissement de la ZLECAf aient été menées par le Gouvernement du Niger, à travers le Ministère en charge du Commerce, l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés par le Niger restera incertaine sans une réelle appropriation par les entreprises locales, actives dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il est donc impératif de mettre un terme à la déconnexion entre le secteur privé national et le secteur public afin de garantir une pleine appropriation de la ZLECAf et de la Stratégie Nationale ZLECAf par le secteur privé. De surcroît, le Niger ne pourra pas tirer pleinement les avantages ni mettre en œuvre de manière effective et efficiente la Stratégie Nationale sans une synergie globale et une collaboration interministérielle harmonieuse, en raison de la nature transversale de ladite Stratégie. Cette coordination doit impliquer principalement les Ministères en charge du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Finances, du Plan, du Tourisme, et d'autres secteurs connexes.

✓ **L'industrialisation et de la transformation**

La mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf sera une occasion pour le Niger d'accélérer le processus d'élaboration et d'adoption d'une politique nationale d'industrialisation et la valorisation des produits locaux.

✓ **La redynamisation des structures clés de promotion des exportations**

Il s'agit notamment de l'ANIPEX qui devra impulser un nouveau souffle au commerce nigérien, l'ANMC et l'AN2PI pour accompagner le processus de développement des exportations par l'accélération du processus de certification des produits et la protection des actifs et enfin les SAE pour accompagner le financement des entreprises afin d'augmenter leur potentiel productif.

V- RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf AU NIGER



V- RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf AU NIGER

Les risques susceptibles d'affecter le pays dans le cadre de la ZLECAf sont entre autres, la baisse des ressources publiques, la baisse de la compétitivité des entreprises locales, ainsi que les questions sociales, sanitaires et environnementales.

5.1 Risques liés à la baisse des recettes douanières

L'exploitation et l'analyse des données fournies par les services des Douanes et la FMI concernant l'origine des produits importés par le Niger ont permis d'esquisser une première estimation de l'impact fiscal de la ZLECAf sur les recettes douanières.³⁰ Les pertes de recettes douanières selon les simulations faites sont évidentes même si elles sont négligeables.

Le Niger, en tant que membre de l'UEMOA s'est engagé à mettre en œuvre la politique communautaire en matière de transition fiscale qui consiste à alimenter le budget national davantage par la fiscalité intérieure que par celle de porte. Mais l'informalité des activités économiques qui prédomine, fait que le Niger éprouve de sérieuses difficultés à réussir la transition fiscale en dépit des efforts réels de facilitation et d'amélioration du climat des affaires permettant ainsi le développement des activités économiques, leur traçabilité et l'élargissement éventuel du portefeuille de contribuables.

Le risque pourra cependant être atténué par l'utilisation du fonds d'ajustement à travers AFREXIMBANK.

5.2 Risques liés à la concurrence

L'Accord instituant la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, instaure une dynamique de concurrence à l'échelle du continent africain. Ainsi, la suppression des droits de douane et l'interdiction des mesures protectionnistes entraîneront une concurrence entre les entreprises locales et celles des autres États parties.

Globalement, le secteur privé nigérien est caractérisé par une faible compétitivité et la faiblesse relative de son tissu industriel en comparaison aux autres pays d'Afrique.

Aussi, si les paradigmes économiques ne sont pas remodelés, le Niger risque d'être réduit à l'importation et à la consommation de produits finis en provenance de ces pays. Ce qui pourrait compromettre son industrialisation.

5.3 Risques sanitaires et environnementaux

La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait favoriser la prolifération et l'échange transfrontière de certains produits et substances potentiellement dangereux tant pour l'environnement que la santé humaine et animale. Le Niger possède d'importantes ressources naturelles susceptibles d'être surexploitées. De même, certaines espèces protégées, déjà en voie de disparition, pourraient être sérieusement menacées.

³⁰ Cf analyse d'impact fiscal

Néanmoins, l'Accord comporte des exceptions générales³¹ nécessaires à la protection de la santé des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux. Ainsi, tout État partie peut décider d'interdire l'importation d'un produit qui pourrait constituer un danger pour la population et l'environnement. De même, tout État partie a le droit absolu d'interdire l'exportation de produits protégés (faune, par exemple).

5.4 Autres risques

Plusieurs autres risques notamment ayant trait à la compétitivité des produits locaux et à la résurgence des crises sanitaires (COVID 19) et sécuritaires (insécurité autour de nos frontières et guerre en Ukraine) sont à noter.

D'abord, une ouverture des marchés avec des pays comme l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Kenya³² et autres "grands pays" dans le contexte africain peut présenter des risques pour le secteur de la transformation et même pour d'autres secteurs comme l'élevage. De plus, bien que la production et l'exportation de pétrole soient indéniablement un atout majeur pour l'économie, il est important de considérer le risque de disparition de certains secteurs de production orientés vers le marché intérieur ou régional. En effet, l'ouverture du marché communautaire (CEDEAO) aux autres pays de l'Afrique peut menacer les parts ou les acquis du Niger sur ce marché communautaire (bétail, oignon etc.).

La poursuite des réformes doit être une stratégie à privilégier afin de susciter des besoins de délocalisation et des flux d'investissement étrangers importants au Niger.

Ensuite, le rapport sur la situation économique du Niger Publiée en décembre 2020 fait ressortir un problème structurel économique et commercial dû à l'impact de la COVID 19. Cette pandémie a mis brutalement fin à trois années de croissance soutenue. Selon ce rapport, le pays devra revoir sa croissance chuter en 2021 et courant 2022. Cette situation a également eu des conséquences négatives sur le taux de pauvreté qui devra augmenter en 2021 avec plus d'un million de Nigériens supplémentaires qui vivront en dessous du seuil de pauvreté. Dans un tel contexte, le pays dispose de marges de manœuvre budgétaires limitées pour atténuer l'impact de la pandémie.

Enfin, la guerre en Ukraine a pour conséquences au niveau national la hausse des prix des intrants agricoles. Pour une économie tirée de 40% par le secteur primaire, les perspectives en termes de productivité et de production agricole sont assez hypothétiques. Une autre est celle de la hausse du prix du blé qui est également un produit de première nécessité.

³¹ Article 26 de l'Accord ZLECAf.

³² Le Nigeria et le Ghana sont déjà en union douanière avec le Niger et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

VI. CADRE STRATÉGIQUE



VI. CADRE STRATÉGIQUE

La politique générale du Gouvernement a introduit une nouvelle orientation visant à accélérer les actions de développement, notamment par la mise en œuvre de plans et programmes phares issus de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI). À travers cette initiative, le Gouvernement s'engage dans une série de transformations économiques et sociales profondes, visant à améliorer le bien-être des populations nigériennes.

La Stratégie nationale ZLECAf s'inscrit dans cette continuité et repose sur des programmes spécifiques et structurels, moteurs de croissance, de création d'emplois, d'inclusion sociale, ainsi que sur des initiatives visant à améliorer le climat des affaires. Ce chapitre aborde la vision de la stratégie nationale ZLECAf, son objectif et les axes stratégiques y afférents.

6.1 Vision de la stratégie nationale ZLECAf

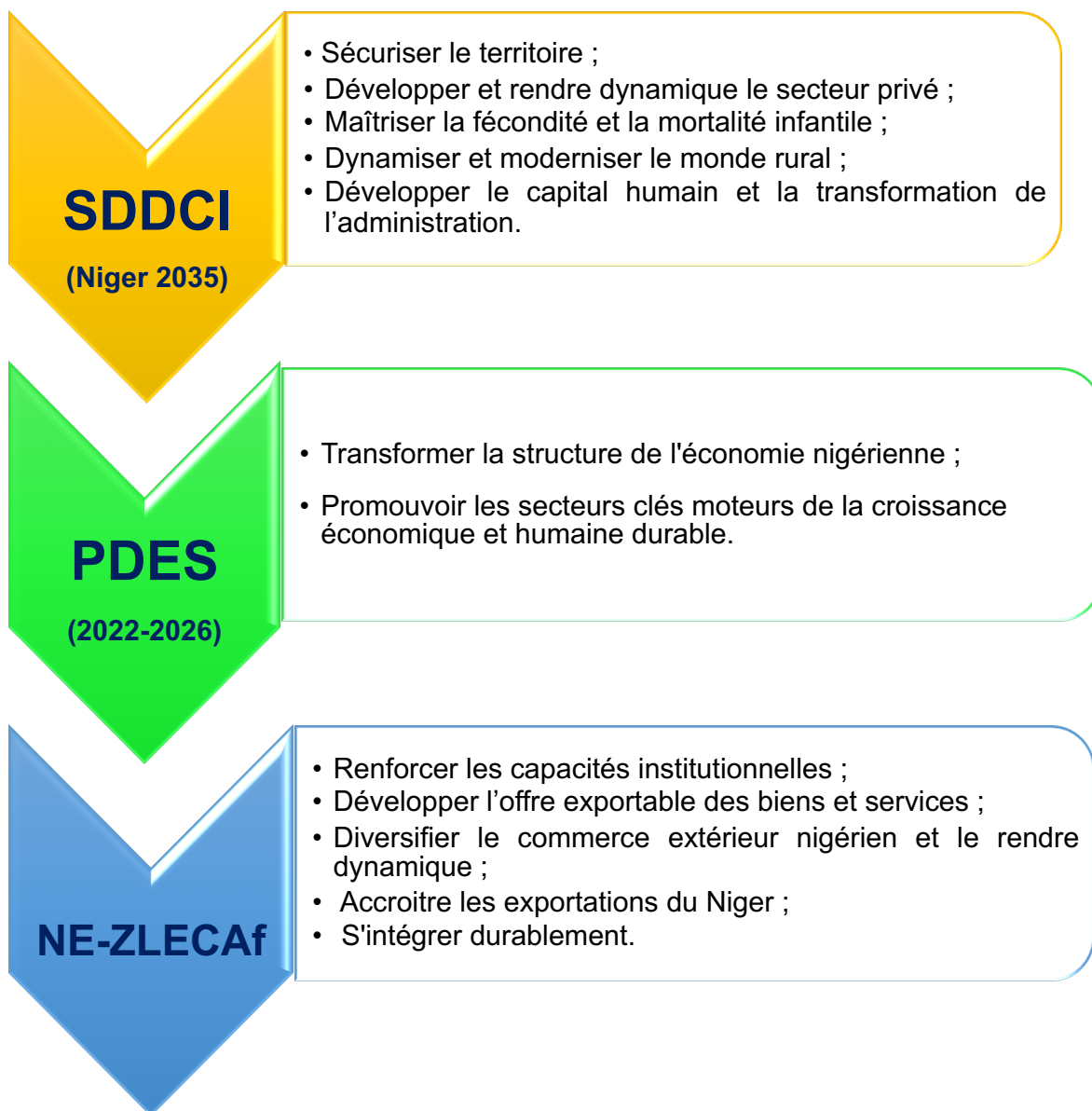
La NE-ZLECAf s'appuie sur l'ancrage à la vision SDDCI Niger 2035 dont le but est de bâtir « un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire » et qui de facto est le cadre référentiel, stratégique et opérationnel du gouvernement.

Cette vision qui constitue le pilier de la SDDCI, projette entre autres : « à l'horizon 2035, le commerce extérieur nigérien est dynamique et diversifié, exploitant l'intégration réussie du commerce intra-africain pour son développement ».

La stratégie nationale ZLECAf trouve donc son fondement sur ce pilier avec pour objectif majeur de contribuer à la transformation structurelle de l'économie nigérienne par la promotion de la croissance des exportations en lien de facto avec la deuxième déclinaison de la SDDCI qu'est le Plan de Développement Économique Social (PDES) 2022-2026.

Les défis à relever pour la mise en œuvre réussie de cette stratégie reposent sur trois axes majeurs. Premièrement, il est impératif de bâtir une économie diversifiée et compétitive, ce qui exige une volonté politique ferme pour stimuler l'industrie manufacturière et promouvoir les exportations. Deuxièmement, il est nécessaire d'accroître la production industrielle et d'assurer une intégration plus profonde à l'économie continentale et mondiale. Enfin, l'accès aux marchés sous-régional et continental doit être renforcé afin de maximiser les opportunités offertes par la ZLECAf.

Figure 4 : Alignement SDDCI (Vision 2035), PDES et objectifs de la NE-ZLECAf



Source : Auteurs.

Il existe par ailleurs un lien très étroit entre la Stratégie nationale ZLECAf et les Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, les consultations nationales menées dans le cadre de l'Agenda post-2015 sur les ODD ont identifié quatre grands axes d'intervention : la sécurité alimentaire (ODD 2), l'accès aux services sociaux de base et aux infrastructures (ODD 3, 4, 7, 9, 16), ainsi que l'emploi des jeunes et des femmes (ODD 8). La Stratégie nationale ZLECAf intègre ces priorités et s'aligne sur les objectifs du Gouvernement en matière de Développement Durable, notamment l'amélioration des conditions de vie des populations et la promotion d'une gouvernance institutionnelle renforcée.

6.2 Axes Stratégiques

Le gouvernement nigérien à travers la ZLECAf, donne une priorité aux initiatives basées sur la transformation structurelle de l'économie, la gestion durable de l'environnement et la création des conditions favorables à l'éclosion et l'émergence des initiatives de création d'emplois et d'entreprises viables pour les jeunes et les femmes.

Les différents leviers d'actions sont l'amélioration du climat d'affaires en faveur des investisseurs, des femmes et des jeunes, les appuis aux financements des investissements et l'accompagnement technique, la formulation et la mise en œuvre des programmes subséquents soutenant les actions de développement durable. A ce titre et pour cause, la stratégie retient les quatre axes stratégiques suivants :

- Axe Stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles ;
- Axe Stratégique 2 : Développement de l'offre exportable des biens et services et diversification des marchés d'exportation ;
- Axe Stratégique 3 : Amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- Axe Stratégique 4 : Promotion de la participation des femmes et des jeunes dans le commerce africain et réduction de l'impact environnemental.

À travers l'Axe 1 de la stratégie, des actions sont prévues pour renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf, au profit des acteurs des secteurs public et privé. Dans ce cadre, un projet sera formulé afin de soutenir le lancement rapide et efficace de la mise en œuvre de la stratégie. L'Axe 2 vise à renforcer l'offre et les débouchés des marchandises et services nigériens en s'appuyant sur des résultats clés, tels que le renforcement des capacités de production nationale à travers les chaînes de valeur, l'accès aux marchés africains et le soutien aux entreprises exportatrices. Ces actions, à terme, devront stimuler de manière significative le commerce des marchandises et des services du Niger.

La mise en œuvre opérationnelle de l'Axe 3 vise des résultats tels que la réduction des coûts des facteurs de production, l'amélioration de la commercialisation et du transport, le développement des infrastructures numériques, ainsi que la mise en place de mécanismes pour éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires. Il est attendu qu'un secteur privé nigérien plus compétitif émerge sur le marché africain, grâce notamment à la poursuite du programme de mise à niveau des entreprises et au développement de programmes spécifiques alliant résilience et performance, en particulier pour les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME). Le dernier axe de la stratégie vise à renforcer et accroître la participation des femmes et des jeunes au commerce intra-africain, à travers des mécanismes de soutien et le développement de projets et programmes spéciaux. Par ailleurs, cet axe intègre également la prise en compte de la problématique des changements climatiques, avec pour objectif de renforcer la résilience et d'améliorer la capacité d'adaptation aux effets néfastes de ces changements.

6.3 Objectif global de la stratégie

L'objectif global de la stratégie est de contribuer significativement à la croissance des exportations du Niger en rapport avec l'accélération de la croissance économique.

Ainsi, il est attendu que la mise en œuvre de cette stratégie contribue à l'accroissement du taux de couverture des exportations atteignant 57,1 % en 2025 (source BCEAO/Calculs DEP/MC).

6.4 Objectifs spécifiques

La mise en œuvre de la ZLECAf contribuera à réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles ;
- OS2 : Développer l'offre exportable et diversifier les marchés d'exportation des biens et services ;
- OS3 : Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- OS4 : Favoriser la participation des femmes et des jeunes au commerce intra-africain et réduire l'impact environnemental.

6.5 Cadre logique d'intervention

Tableau 24 : Cadre logique

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEUR	VALEUR DE REFERENCE	CIBLE 2025	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES/RISQUES
Impact : Contribuer significativement à la croissance des exportations du Niger en rapport avec la croissance économique telle que déclinée dans la SDDCI.	Taux de couverture des exportations.	42,09% (BCEAO, Balance de paiement, 2021)	57,1%	BCEAO, Balance de paiement	Volonté politique et engagement de l'État et des différentes parties prenantes (PTFs, secteur privé, etc) pour la mise en œuvre de la stratégie, la lutte contre le changement climatique et la résurgence des crises sanitaires et sécuritaires.
<i>Effet 1 : Les capacités juridiques et institutionnelles renforcées</i>	Progrès accomplis dans la mise en place d'instances de pilotage institutionnel.	30% (2022)	100%	Rapport SP-ZLECAf	Engagement et mobilisation des acteurs, disponibilité des ressources financières.
Résultat 1.1 : Le dispositif national de mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf est opérationnel	Dispositif national opérationnel.	20% (2022)	100%	Rapport SP-ZLECAf	Engagement et mobilisation des acteurs, disponibilité des ressources financières.
Résultat 1.2 : Une stratégie de communication pour une meilleure appropriation de la stratégie ZLECAf est élaborée	Taux d'exécution du plan de communication.	0% (2022)	100%	Rapport SP-ZLECAf	Les acteurs sont engagés à assurer une bonne visibilité du processus de pilotage de la stratégie.

Effet 2 : L'offre exportable des biens et services et la diversification des marchés d'exportation sont assurées	Taux d'évolution des exportations de biens et services.	4,6% (2021)	8%	BCEAO, Balance de paiement	Synergie d'actions entre administration publique concernée. Engagement des structures d'appui et de mise à niveau à accompagner les entreprises exportatrices.
Résultat 2.1: Les capacités de production nationale à travers les chaînes de valeurs sont renforcées	Taux de croissance de la production agricole.	1,4% (2021)	5%	INS, Comptes économiques de la nation.	Volonté politique relativement forte et qui s'est traduite par une synergie d'actions relatives au développement des chaînes de valeur régionale.
	Taux de croissance de la production manufacturière.	4,7% (2021)	7%		
Résultat 2.2 : L'accès aux marchés africains est développé	Taux de couverture du Niger en Afrique.	77% (2021)	90%	INS, Comptes économiques de la nation	Volonté politique relativement forte et qui s'est traduite par la signature rapide de l'accord ZLECAf.
Résultat 2.3: Le soutien aux entreprises exportatrices est accru	Taux de mise en œuvre des initiatives de soutien aux entreprises exportatrices.	PM	100%	INS, Comptes économiques de la nation	Environnement des affaires très favorable et en constante amélioration avec l'avènement de la ZLECAf.
Effet 3 : La compétitivité des entreprises est améliorée	Accroissement de 10% de la valeur des exportations en Afrique.	260,9 Milliards de FCFA (2021)	287 Milliards de FCFA	Rapport de la Surveillance Commerciale	Politique générale 2022 - 2026 de l'État orientée vers la diversification économique et un environnement fertile à l'essor du tissu industriel.
	Accroissement de la part de marché (interne) des entreprises (industrielles et semi-industrielles) du Niger.	PM	PM	Enquête spéciale	Politique générale 2022 - 2026 de l'État favorable à l'essor du tissu industriel.

Résultat 3.1 : Les coûts des facteurs de production sont réduits	Réduction de 10% du coût du facteur énergétique dans le compte d'exploitation des entreprises.	PM	PM	Enquête spéciale	Volonté politique affichée et bonne collaboration du secteur privé.
	Réduction de 10% du coût du capital dans le compte d'exploitation des entreprises.	PM	PM	Enquête spéciale	Volonté politique affichée et bonne collaboration du secteur privé.
	Réduction de 10% du poids de la pression fiscale dans le compte d'exploitation des entreprises.	PM	PM	Enquête spéciale	Volonté politique affichée et bonne collaboration du secteur privé.
Résultat 3.2 : Le climat des affaires est amélioré	Taux de mise en œuvre des actions (2023-2025) contenues dans le plan d'actions des recommandations issues du dialogue public-privé.	0 (2022)	100%	Rapport SP-CNDPP	Volonté politique et disponibilité des ressources financières
Résultat 3.3 : La qualité et la marque nigérienne sont promues	Taux de demande satisfaite (norme, certification, protection d'actifs de propriété intellectuelle).	–	80%	Rapports de l'ANMC et de l'AN2PI	Volonté politique et disponibilité des ressources financières.
Résultat 3.4 : La commercialisation et le transport sont améliorés	Pourcentage de produits certifiés exportés.	PM	100%	Comptes économiques de la nation, Rapport SP-ZLECAf	Volonté politique et disponibilité des ressources financières.
Résultat 3.5 : Les infrastructures numériques sont développées.	Indice de Développement d'E-Gouvernement.	PM	50%	Rapport ANSI (Enquête spéciale sur une batterie de 4 thématiques ou sous-indices à une échelle de 100 (Accès à internet, diversité des	Disponibilité des ressources financières/Appropriation par la population.

				usages, compétences numériques et innovation)	
Résultat 3.6 : Les mécanismes de suppression des barrières tarifaires et non tarifaires sont mises en œuvres.	Taux d'exécution des mesures de démantèlement des tarifs engagées par l'État.	0% (2022)	75%	Rapport SP-ZLECAf	Engagement politique et disponibilité des ressources financières.
Effet 4 : La participation des femmes et des jeunes dans le commerce africain est améliorée et l'impact environnemental est réduit	Pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiaires des projets et programmes spéciaux.	PM	70%	Rapport SP-ZLECAf	Volonté politique affirmée en matière d'autonomisation des femmes et jeunes.
	Réduction de 0,10% des émissions des gaz à effet de serre.	28 777,299 GgCO2eq (QCN-2014)	28 748,299 GgCO2eq (QCN-2025)	Rapport SP-ZLECAf	Volonté politique affirmée en matière de gestion de l'environnement et des crises climatiques.
Résultat 4.1 : Des projets et programmes spéciaux sont développés pour accroître la participation des femmes et des jeunes au commerce intra africain	Nombre de Projets et/ou programmes spécifiques élaborés pour améliorer l'accès au financement pour les femmes et les jeunes.	PM	4	Rapport SP-ZLECAf	Volonté politique affirmée en matière d'autonomisation des femmes et jeunes.
Résultat 4.2 : Des projets et programmes spéciaux sont développés pour accroître la résilience environnementale au Niger	Nombre de projets et/ou programmes spécifiques élaborés en matière de protection de l'environnement et de la gestion des changements climatiques.	PM	4	Rapport SP-ZLECAf	Volonté politique affichée par le pouvoir en matière de gestion de l'environnement et des crises climatiques.

6.6 Plan d'action

Le tableau ci-dessous présente la déclinaison des effets attendus de la NE-ZLECAf en mesures spécifiques (produits) et activités. L'ensemble des activités est planifié sur un horizon triennal pour deux raisons principales. Premièrement, il s'agit de respecter le délai initialement fixé lors de l'élaboration de la stratégie en 2018, qui couvre la période 2020-2025, tout en accélérant sa mise en œuvre grâce à des projets spécifiques et des programmes prioritaires. Deuxièmement, cela permet de capitaliser sur les acquis de sa mise en œuvre lors de l'évaluation du PDES en 2026. La réussite de ce plan d'actions triennal accéléré devrait, à terme, poser les fondations d'une intégration économique réussie du Niger, tout en assurant le développement et en garantissant la pérennité des actions dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord

Tableau 25 : Plan d'action stratégique NE-ZLECAf 2023-2025

PLAN D’ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ZLECAF AU NIGER							
Données de base des indicateurs de produits et cibles	Résultats	Activités	Période d'exécution			Structures associées	
			2023	2024	2025		
Effet 1 : Les capacités juridiques et institutionnelles renforcées							
Données de base (2022) : 10 Indicateur(s) 1.1.1.a : Nombre d'instances de mise en œuvre de la ZLECAF mise en place ; Cible(s) Triennale (s): 10 Données de base (2022) : 01 Indicateur(s) 1.1.1.b : Nombre de projets/stratégies élaborés pour mettre en œuvre la ZLECAF au Niger. Cible(s) Triennale (s) : 01	Résultat 1.1 : Le Dispositif national de mise en œuvre de la Stratégie ZLECAF est opérationnel	Produits 1.1.1 : Les instances de mise en œuvre de la NE-ZLECAF mises en place et fonctionnelles					
		1.1.1.1 : Mettre en place le dispositif de mise en œuvre de la stratégie ZLECAF.	X			Ministère du Commerce	Gouvernement, PTFs, Secteur privé, SP/DN-ZLECAF, DGC
		1.1.1.2 : Appuyer le fonctionnement du dispositif et des structures impliquées dans la mise œuvre de la ZLECAF.	X	X	X	Ministère du Commerce	Gouvernement, PTFs, Secteur privé, SP/DN-ZLECAF, DGC
		1.1.1.3 : Doter toutes les instances de plans d'actions et d'un mécanisme de suivi du fonctionnement.	X	X	X	Ministère du Commerce	Gouvernement, PTFs (PNUD), Secteur privé, SP/DN-ZLECAF, DGC
		1.1.1.4 : Créer et opérationnaliser des comités régionaux ZLECAF.	X			Ministère du Commerce	Gouvernorat, PTFs, Secteur privé, Services Techniques Déconcentrés, SP/DN-ZLECAF, DGC
		1.1.1.5 : Mobiliser le personnel (Volontaires Nations-Unies) pour appuyer les comités régionaux dans la mise en œuvre de la ZLECAF.	X			Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Ministère du commerce ; Gouvernorat, autres PTFs
		1.1.1.6 : Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières pour le fonctionnement du Dispositif de mise en œuvre de la ZLECAF.	X	X	X	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Ministère du commerce, autres PTFs, Gouvernorat, secteur privé, DGC

Données de base : PM Indicateur(s) 1.1.2 :		Produits 1.1.2 : Les cadres juridiques et institutionnels élaborés ou révisés					
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés ou révisés Cible(s) Annuelle(s) : PM		1.1.2.1 : Réviser et adopter le projet de loi de lutte contre la contrefaçon et la piraterie.	x	x		Ministère en charge de l'Industrie	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, AN2PI, BNDA, Direction Générale des Douanes, CNDPII, Parlement
		1.1.2.2 : Élaborer des textes réglementaires relatifs à l'utilisation des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques comme objet de propriété intellectuelle.	x	x	x	Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, BNDA, Direction Générale des Douanes
		1.1.2.3 : Réviser le plan national de développement de la propriété intellectuelle et de l'Innovation.		x		Agence Nigérienne pour la Propriété Intellectuelle	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, BNDA, Direction Générale des Douanes
		1.1.2.4 : Ratifier les traités et conventions régionaux et internationaux relatifs à la propriété intellectuelle.	x	x	x	Ministère des Affaires Étrangères	Ministères sectoriels concernés, Parlement, PTFs, Secteur privé,
Données de base : PM Indicateur(s) 1.1.3.a : Nombre de participation aux réunions de négociations/prospections Cible(s) Annuelle(s) : PM Données de base : 03 Indicateur(s) 1.1.3.b : Nombre de protocole/accords négociés Cible(s) Annuelle(s) : 03 Données de base : PM Indicateur(s) 1.1.3.c : Nombre de sessions tenues avec les parties prenantes Cible(s) Annuelle(s) : PM		Produit 1.1.3 : Les protocoles de la ZLECAf et leurs annexes négociés et ratifiés					
		1.1.3.1 : Renforcer les capacités techniques de l'équipe de négociateurs.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP- ZLECAf)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, Cabinets de consultation, DGC
		1.1.3.2 : Organiser des rencontres/consultations avec les principales parties prenantes de la NE-ZLECAf.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP- ZLECAf)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé (CCIN), DGC
		1.1.3.3 : Participer activement aux négociations.	x	x	x	Ministère du Commerce /DN- ZLECAf	PTFs, GGT/DN-ZLECAf concernés, DGC
		1.1.3.4 : Restituer et sensibiliser les opérateurs économiques sur la position du Niger relativement aux négociations dans le cadre de la ZLECAf	x	x	x	Ministère du Commerce (SP- ZLECAf)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé (CCIN), DGC

		1.1.3.5 : Organiser des missions de prospection commerciale.	x	x	x	Ministère du Commerce (DCE/PE)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé (CCIN), SP-ZLECAf, DGC
		Produits 1.2.1 : Stratégie de communication opérationnel					
Données de base : 0 Indicateur(s) 1.2.1 : Stratégie de communication disponible Cible(s) Annuelle(s) : 1	Résultat 1.2: Une stratégie de communication pour une meilleure appropriation de la stratégie ZLECAf est élaborée	1.2.1.1 : Élaborer une stratégie de communication assorti d'un plan de communication.	x			CEA	Ministère en charge du commerce (SP-ZLECAf), Ministères sectoriels, autres PTFs, Secteur Privé, Consultant, OSC dont celles de femmes et jeunes
		1.2.1.2 : Vulgariser et mobiliser le financement pour le plan de communication.	x	x		Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	CEA, Ministères sectoriels, PTF, Secteur Privé, Consultant, Agence de communication, milieu académique, Régions, OSC dont celles de femmes et jeunes
		1.2.1.3 : Mettre en œuvre le plan de communication.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	CEA, Ministères sectoriels, PTFs, Secteur Privé, Agence de communication, milieu académique, Régions, OSC dont celles de femmes et jeunes, DGC
		1.2.1.4 : Suivre et évaluer le plan de communication.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	Ministères sectoriels, PTFs, Secteur Privé, Consultant, Agence de communication, milieu académique, Régions, OSC dont celles de femmes et jeunes
		Produits : 1.2.2 : Stratégie, protocoles et leurs annexes vulgarisés					
Données de base : Indicateur(s) 1.2.2 : Nombre de séances ou ateliers de sensibilisation tenu Cible (s) Annuelle(s) : PM		1.2.2.1 : Vulgariser la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	Ministères sectoriels, Régions, PTF, Secteur Privé, Agence de communication, milieu académique, OSC dont celles de femmes et jeunes, DGC
		1.2.2.2 : Vulgariser les protocoles de la ZLECAf et leurs annexes.,	x	x	x	Ministère du Commerce (GTT-ZLECAf)	Ministères sectoriels, SP-ZLECAf, Régions, PTFs, Secteur Privé, Agence de communication, milieu académique, OSC dont celles de femmes et jeunes, DGC

		1.2.2.3 : Renforcer les capacités des opérateurs économiques notamment les femmes et les jeunes entrepreneurs sur les protocoles de l'accord sur la ZLECAf.	x	x	x	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	GTT-ZLECAf, Régions, PTFs, Secteur Privé, Agence de communication, milieu académique, OSC dont celles de femmes et jeunes, DGC
		1.2.2.4 : Renforcer les capacités des experts et des instances y compris les agents de douane sur les procédures de conformité à l'Accord (selon les protocoles).	x	x	x	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf)	GTT-ZLECAf, Régions, PTFs, Secteur Privé, Agence de communication, milieu académique, OSC dont celles de femmes et jeunes, DGC
		1.2.2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des acteurs sur la chaîne logistique internationale relative à la ZLECAf.	x	x	x	Ministère des Finances	Ministère du Commerce (SP-ZLECAf), PTFs, Secteurs privés ; Ministère du Transport, CNUT, ANMC, DGC
Effet 2 : L'offre exportable des biens et services et la diversification des marchés d'exportation sont assurées							
<i>Données de base : PM</i> <i>Indicateur(s) 2.1.1 :</i> <i>Volume de production nationale relatives aux chaînes de valeurs prioritaires</i> <i>Cible(s) Annuelle(s) : PM</i>	Résultat 2.1 : Les capacités de production nationale à travers les chaînes de valeurs sont renforcées	Produit 2.1.1 Les productions nationales relatives aux chaînes de valeurs prioritaires accrues					
		2.1.1.1 : Élaborer et vulgariser la stratégie de développement des chaînes de valeurs au Niger intégrant l'approche cluster ou value links.	x	x		Ministère du Commerce (Direction des Études et de la Programmation)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf, DGC
		2.1.1.2 : Décliner la stratégie en programmes cohérents de développement des chaînes de valeurs prioritaires (Plans Nationaux de Développement des Filières lait-viande et œuf, cuirs et peaux, oignon, gomme arabique, niébé, moringa, sésame, souchet, pétrole, l'or).	x	x	x	Ministère du Commerce (Direction des Études et de la Programmation)	PNUD, Ministères sectoriels concernés, autres PTFs, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf, DGC

		2.1.1.3 : Informer et renforcer les capacités des acteurs (publics et privés) sur l'outil de promotion des filières et chaînes de valeur (cluster).	x	x	Ministère du Commerce (Direction des Études et de la Programmation)	PNUD et autres PTFs, Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf
		2.1.1.4 : Renforcer les capacités de tous les acteurs de mise en œuvre de la NE-ZLECAf sur l'outil de promotion des filières (cluster) et sur d'autres thématiques en lien avec le management.	x	x	Ministère du Commerce (Direction des Études et de la Programmation)	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf, DGC
		2.1.1.5 : Accompagner la protection et l'exploitation des produits indications géographiques (IG).	x	x	AN2PI	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf
		2.1.1.6 : Mettre en place une stratégie de vulgarisation et d'appropriation du code foncier et autres lois foncières.	X	X	Ministère de l'Agriculture	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, la recherche, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf
		Produit 2.1.2 : Des partenariats économiques établis avec d'autres pays				
Données de base : PM Indicateur(s) 2.1.1 : Nombre de nouveaux partenariats économiques établis avec d'autres pays africains Cible(s) Annuelle(s) : 02	Résultat 2.2 : L'accès aux marchés africains est développé	2.1.2.1 : Mener une étude de référence de la tendance des exportations des produits nigériens en Afrique.	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	PTFs, Ministères sectoriels, Secteur privé, Organisations faitières, INS, Recherche
		2.1.2.2 : Créer une base de données sur les marchés d'exportation du Niger.	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	PTF, Ministères sectoriels, Secteur privé, les Organisations faitières
		2.1.2.3 : Réaliser des missions de prospection commerciales dans quelques pays d'Afrique.	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	PTF, Secteur privé, Maître d'œuvre des PNDF
		Produit 2.1.3 : Mesures de soutien au financement des entreprises exportatrices mises en œuvre				
Données de base : PM Indicateur(s) 3.1 : Nombre de mesures de soutien au financement des entreprises	Résultat 2.3 : Le soutien aux entreprises exportatrices est développé	2.1.3.1 : Mener une enquête spéciale relative au soutien du	x		Ministère du Commerce (Direction des	Ministères sectoriels, PTFs, BCEAO, Secteur privé, OSC, Régions, SP-ZLECAf, DGC

exportatrices Cibles : PM	financement des entreprises exportatrices.				Études et de la Programmation)	
	2.1.3.2 : Améliorer l'intervention des structures de financement des activités de production.	x	x	x	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, PTFs, BCEAO, Secteur privé, OSC, Régions, SP-ZLECAf
	2.1.3.3 : Améliorer l'intervention des structures de financement des activités de commerce.	x	x	x	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, PTFs, BCEAO, Secteur privé, OSC, Régions, SP-ZLECAf
	2.1.3.4 : Réaliser une étude de faisabilité relative à la création d'une filiale d'AFREXIMBANK au Niger.	x			Ministère des Finances	Ministères sectoriels, PTFs, AFREXIMBANK, BCEAO, Secteur privé, DGC
	2.1.3.5 : Créer AFREXIMBANK Niger.		x	x	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, PTFs, AFREXIMBANK, BCEAO, Secteur privé
Effet 3 : La compétitivité des entreprises est améliorée						
Données de base : PM Indicateur(s) 3.1.1 : Part du poids du coût du facteur énergétique dans le compte d'exploitation des entreprises Cible(s) : -10%	Résultat : 3.1 : Les coûts des facteurs de production sont réduits	Produit 3.1.1 : Réduction de 10% du poids du coût du facteur énergétique dans le compte d'exploitation des entreprises				
		3.1.1.1 : Accroître l'offre et le mix énergétique du pays (Mise en œuvre des programmes/Projets de développement de l'énergie électrique).	X	X	X	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf
		3.1.1.2 : Développer les infrastructures de transport énergétique.	X	X	X	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf, DGC
		3.1.1.3 : Mettre en place une tarification spécifique aux entreprises (y compris celles exportatrices) visant à réduire le poids du coût énergétique dans leur compte d'exploitations.	X	X	X	Ministères sectoriels concernés, PTFs, Secteur privé, les OSC, les Régions, SP-ZLECAf, DGC

Données de base : 0 Indicateur(s) 3.1.2 : Proportion du chiffre d'affaires des entreprises nigériennes dans l'économie ouest africaine Cible (s) : PM	Produit : 3.1.2 : Réduction de 10% du poids du coût du capital dans le compte d'exploitation des entreprises	3.1.2.1 : Mettre en place des lignes de crédit à des taux d'intérêt n'excédant pas 3 % et destinés aux financements des investissements structurants.	X	X	X	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, PTFs, BCEAO, Secteur privé, OSC, Régions, SP-ZLECAf
		3.1.2.3 : Alléger les conditions d'éligibilité au financement (Octroi de crédits production, transformation et commercialisation aux acteurs suivant des modalités très souples et sans garantie bancaire).	X	X	X	Ministère du Commerce (DPME/PE)	Ministère des Finances, Secteur privé, autres ministères sectoriels concernés, BCEAO, Banques
		Produit : 3.1.3 : Réduction de 10% du poids de la pression fiscale dans le compte d'exploitation des entreprises					
		3.1.3.1 : Détaxer les intrants relatifs aux filières prioritaires (dont CMV, emballages).	X	X	X	Ministère des Finances	Secteur privé, Ministères sectoriels, PTFs, BCEAO, OSC, Régions, SP-ZLECAf
Données de base ; Indicateur(s) 3.2.1 Nombre d'entreprises encadrées et accompagnées par le dispositif du CISAf : Cible(s) Annuelle(s) : 100	Résultat 3.2 : Le climat des affaires est amélioré	Produit 3.2.1 : Entreprises encadrées et accompagnées					
		3.2.1.1 : Faciliter l'accès des PME aux marchés publics.	X	X	X	Primature (ARMP)	Ministère des Finances, Secteur privé, Ministères sectoriels, Régions, PTFs
		3.2.1.2 : Favoriser la formalisation du secteur informel.	X	X	X	Ministère du Commerce (DPME/PE)	Ministère des Finances (Impôts, douanes), Secteur privé (CCIN, FOP, OPIN), Ministères sectoriels, Régions, DGC
		3.2.1.3 : Harmoniser et moderniser les opérations de collecte des impôts.	X	X	X	Ministère des Finances (DGI)	Secteur privé, Ministères sectoriels, Régions, DGC
		3.2.1.4 : Renforcer la capacité des structures d'encadrement des PME.	X	X	X	Ministère du Commerce (CISAE)	BCEAO, Secteur privé, Ministères sectoriels, Structures d'encadrement

Produit 3.2.2 : Cadre National de Dialogue Public Privé (CNDPP) opérationnalisé					
Données de base : Indicateur(s) 3.2.2: Document instituant le cadre de dialogue public privé Cible(s) Annuelle(s) : 1	3.2.2.1 : Élaborer et adopter le plan d'actions des recommandations issues du dialogue public-privé.	X	X	X	Primature et toutes structures membres du CNDPP, PTFs, DGC
	3.2.2.2 : Mettre en œuvre le plan d'actions des recommandations issues du dialogue public-privé.	X	X	X	Primature et toutes structures membres du CNDPP, PTFs
	3.2.2.3 : Instituer une journée de l'industrie au Niger.	X	X		Primature, Parlement, Ministère du Commerce, SP-ZLECAf, Secteur privé
	Produit 3.2.3 : L'offre des services financiers améliorée				
Données de base ND : Indicateur(s) 3.2.3 Nombre d'entreprises ayant bénéficié de financement à un taux d'intérêt bonifié : Cible(s) Annuelle(s) : PM	3.2.3.2 : Mettre en œuvre la stratégie pays de la finance inclusive.	X	X	X	UEMOA, BCEAO, Ministère du Commerce (SP-CNDPP), PTFs, Régions, Ministères sectoriels, DGC
	3.2.3.6 : Favoriser la création de nouveaux Services Financiers Décentralisés (SFD) et autres institutions financières.	X	X	X	UEMOA, BCEAO, Ministère du Commerce, PTFs, Régions, Ministères sectoriels, SP-ZLECAf
Produit : 3.3.1 : Entreprises/ Produits certifiés					
Données de base : 91 produits pour 87 Entreprises ; Indicateur(s) 3.3.1 Nombre d'entreprises/produits certifiés : Cible(s) Annuelle(s) : PM	3.3.1.1 : Accompagner les entreprises à la certification.	X	X	X	Ministère en charge de l'industrie (ANMC)
	3.3.1.2 : Auditer périodiquement les entreprises sur le respect des normes de procédure.	X	X	X	Ministère en charge de l'industrie (ANMC)
	3.3.1.3 : Mettre en œuvre le programme de mise à niveau.	X	X	X	Ministère en charge de l'industrie (BRMN)
	Produit 3.3.2 : Les produits exportables sont certifiés				
3.3 : La qualité et la marque nigérienne sont promues					
Données de base : Indicateur(s) 3.3.2					

Nombre de produits certifiés : Cible(s) Annuelle(s) : P										
Données de base : Indicateur(s) 3.3.3 Nombre d'entreprises certifiées : Cible(s) Annuelle(s) : ND	Produit 3.3.3 : Les entreprises sont subventionnées pour l'acquisition de matériels									
	3.3.2.1 : Élaborer des normes et règlements particuliers et applicables aux produits exportables.	X	X	X	Ministère en charge de l'industrie (ANMC)	Ministère du Commerce, PTFs, Ministères sectoriels, Secteur privé, ANIPEX				
	3.3.2.2 : Accompagner les entreprises à la mise en norme (AFNOR, ISO) de leurs produits.	X	X	X	Ministère en charge de l'industrie (ANMC)	Ministère du Commerce, PTFs, Ministères sectoriels, Secteur privé, ANIPEX				
	3.3.3.1 : Subventionner ou exonérer les taxes à l'acquisition de certains équipements agricoles et de transformation agro-industrielle.	X	X	X	Ministère des Finances (Douanes)	Ministère du Commerce, PTFs, autres Ministères sectorielles, Secteur privé, DGI				
	3.3.3.2 : Subventionner l'acquisition ou supprimer les frais des douanes sur certains équipements industriels modernes.	X	X	X	Ministère des Finances (Douanes)	Ministère du Commerce, PTFs, autres Ministères sectorielles, Secteur privé, DGI				
Données de base PM : Indicateur(s) 3.4.1 : Nombre d'infrastructures construites et mises aux normes Cible(s) Annuelle(s) : PM	Produit 3.4.1 : Des infrastructures sont construites et mises aux normes									
	3.3.1.1 : Rendre opérationnel (viabiliser) la Route Transsaharienne.	X	X	X	Ministère en charge des Équipements	État, Secteur privé, PTFs, Ministères sectoriels, DN-ZLECAF, Régions, DGC				
	3.3.1.2 : Accompagner la participation aux foires commerciales internationales.	X	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	Ministères sectoriels, Secteur privé, PTFs, DN-ZLECAF, Régions, DGC				
	3.3.1.3 : Créer un marché international (hub agro logistique) à Dosso.	X	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	Ministère des transports, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PNUD et autres PTFs, DGC				
	3.3.1.4 : Créer des marchés intermédiaires à Niamey et à Maradi.	X	X	X	Ministère du Commerce (DCE/PE)	Ministère des transports, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs, DGC				
	3.3.1.5 : Construire et réhabiliter les routes sur les corridors d'échanges.	X	X	X	Ministère en charge de l'équipement	Ministère des transports, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs				

		3.3.1.6 : Construire les bases logistiques (Ports Secs) dans les grandes zones économiques.	X	X	X	Ministère des transports	Ministère de l'équipement, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs, DGC
		3.3.1.7 : Mettre aux normes les comptoirs, les marchés intérieurs.	X	X	X	Ministère du Commerce (DGC)	Ministère de l'équipement, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs, DGC
		3.3.1.8 : Améliorer les capacités techniques des aéroports (Niamey, Agadez et Zinder).	X	X	X	Ministère des transports	Ministère de l'équipement, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs
		3.3.1.9 : Construire des pôles frigorifiques au sein des postes frontaliers (hub commercial) pour la conservation des produits périssables.	X	X	X	Ministère du Commerce	Ministère de l'équipement, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFss
		3.3.1.10 : Renouveler le parc automobile du Niger.	X	X	X	Ministère des transports	Ministère de l'équipement, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs, DGC
Produit 3.5.1 : Les infrastructures numériques créées et développées							
Données de base PM : Indicateur(s) 3.5.1 : Indice de développement du numérique du pays Cible(s) Annuelle(s) : 50%	Résultat 3.5 : Développement des infrastructures numériques	3.5.1.1 : Renforcer le cadre législatif et réglementaire relatif au e-commerce (dont la loi d'orientation).	X			Ministère en charge du commerce	Ministère en charge du Numérique, Primature, autres Ministères sectoriels concernés, Secteur privé, PTFs, ANSI, HAPDP, Régions, SP-ZLECAf, DGC
		3.5.1.2 : Promouvoir le développement des plateformes et applications du e-commerce (dont l'organisation de concours de création de meilleures applications de e-commerce).	X	X	X	Ministère en charge du commerce	Ministère en charge du numérique, Secteur privé, Ministère du Commerce, Primature, autres Ministères sectoriels concernés, PTFs, ANSI, HAPDP, Régions, SP-ZLECAf, DGC
		3.5.1.3 : Renforcer la capacité des acteurs du e-commerce (formations, structuration).	X	X	X	Ministère en charge du commerce	Ministère en charge du numérique, Secteur privé, Ministère du Commerce, Primature, autres Ministères sectoriels concernés,

						PTFs, ANSI, HAPDP, Régions, SP-ZLECAf, DGC	
	3.5.1.4 : Mettre en réseau les jeunes promoteurs des plateformes et applications de e-commerce avec les producteurs et consommateurs.		X	X	X	Ministère en charge du numérique, Secteur privé, Ministère du Commerce, Primature, autres Ministères sectoriels concernés, PTFs, ANSI, HAPDP, Régions, SP-ZLECAf, DGC	
	Produit 3.6.1 : Les barrières tarifaires et non tarifaires réduites						
Données de base PM : Indicateur(s) 3.6.1 : Évolution dans le processus de démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires Cible(s) Annuelle(s) : 25%	Résultat 3.6 : Mise en œuvre de mécanismes de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires	3.6.1.1 : Accélérer le déploiement du guichet électronique du commerce extérieur.	X	X	X	Ministère en charge du commerce, Ministère en charge du numérique, Secteur privé, autres Ministères sectoriels concernés, PTFs, CCIN, Régions, SP-ZLECAf, WEB Fontaine, DGC	
		3.6.1.2 : Poursuivre la mise en œuvre des accords (OMC, ZLECAf) de facilitation des échanges.	X	X	X	Ministère en charge du commerce	
		Effet 4 : La participation des femmes et des jeunes dans le commerce africain est améliorée et l'impact environnemental est réduit					
Données de base : 0 Indicateur(s) 4.1.1 : Nombre d'initiatives en faveur des femmes et des jeunes dans le domaine entrepreneurial Cibles : 4	Résultat 4.1 : Des programmes spéciaux sont développés pour accroître la participation des femmes et des jeunes au commerce africain	Produit 4.1.1 : Des initiatives visant au renforcement de la participation des femmes et jeunes au commerce intra africain développées					
		4.1.1.1 : Élaborer des programmes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.	X	X		PNUD	Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, autres PTFs, Régions, SP-ZLECAf, DGC
		4.1.1.2 : Favoriser par le biais de micro-projets, le financement des jeunes entrepreneurs via les opportunités de la ZLECAf.	X	X	X	Ministère en charge du commerce	PNUD, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, autres PTFs, Régions, SP-ZLECAf, DGC

		4.1.1.4 : Accompagner les femmes à développer des entreprises exportatrices via des mécanismes spéciaux dont les projets/programmes.	x	x	x	PNUD	Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, autres PTFs, Régions, SP-ZLECAf, DGC
		4.1.1.5 : Promouvoir les entreprises touristiques au profit des femmes et des jeunes.	x	x	x	Ministère en charge du tourisme	PNUD, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, autres PTFs, Régions, SP-ZLECAf
		Produit 4.2.1 : Des programmes/projets pro-environnemental élaboré et exécuté					
		4.2.1.1 : Réaliser l'Évaluation Environnementale stratégique de la mise en œuvre de la stratégie ZLECAf au Niger.	x	x	x	Ministère en charge de l'environnement	Ministère en charge du plan, Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, PTFs, Régions, SP-ZLECAf, CNEDD
		4.2.1.2 : Mettre sur pied un vaste programme de reboisement « 25M (2A) »	x	x	x	PNUD	Ministère en charge du commerce, Ministère en charge du plan, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, PTFs, Régions, SP-ZLECAf, CNEDD
		4.2.1.3 : Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables via un programme pilote d'accroissement de la résilience en énergie des communautés rurales.	x	x	x	Ministère en charge de l'Energie	Ministère en charge du plan, Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère du développement communautaire, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, PTFs, Régions/Commune, SP-ZLECAf, CNEDD
		4.2.1.4 : Accompagner les femmes et les jeunes dans la création d'entreprises vertes au travers de programmes/projets viables.	x	x	x	PNUD	Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'entrepreneuriat, Ministère du développement communautaire, Ministère en charge de la promotion des femmes, Secteur privé, PTF, Régions/Commune, SP-ZLECAf
	Données de base : 0 Indicateur(s) 4.2.1 : Nombre de projet et/ou d'initiatives en faveur de la protection de l'environnement Cibles : 2	Résultat 4.2 : La protection de l'environnement au Niger est renforcée en rapport avec la ZLECAf					

Source : Auteurs.

The background is an abstract composition of various geometric shapes, primarily rectangles and squares, in a range of warm colors including red, orange, yellow, and brown. The shapes are layered and overlap, creating a sense of depth and complexity. The overall effect is a textured, almost architectural feel.

VII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION

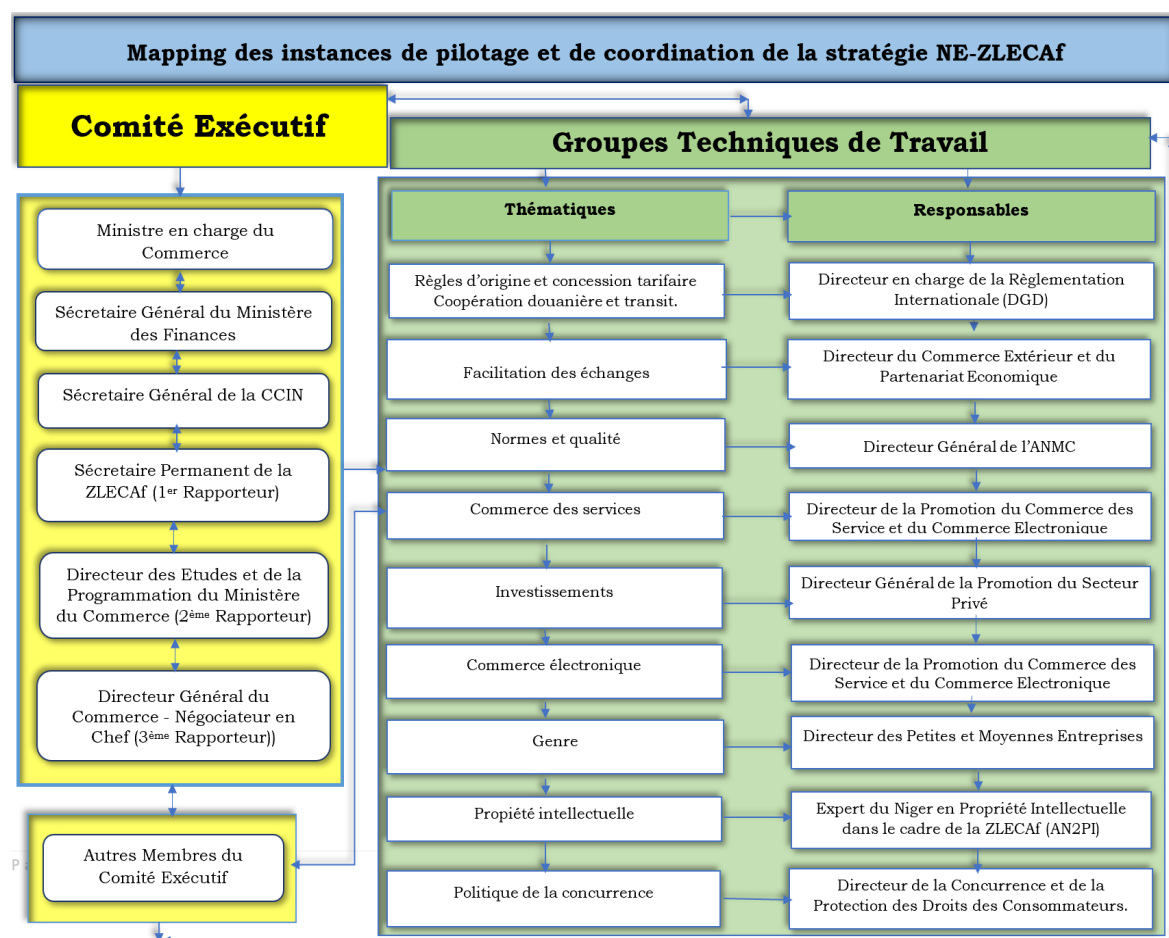
VII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Le plan d'actions de la stratégie ZLECAf du Niger s'étend sur une période de trois ans à partir de 2023, afin de s'aligner et de s'intégrer aux initiatives du PDES 2022-2026. Il est ainsi prévu un programme/projet accéléré pour son opérationnalisation, comprenant notamment des actions phares visant la mise en place de mécanismes institutionnels forts ainsi que l'élaboration de programmes spécifiques pour atteindre les objectifs fixés. Le cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation s'appuie sur un dispositif institutionnel et un mécanisme de suivi-évaluation bien définis. Ces structures assurent la coordination, la supervision, ainsi que l'évaluation continue des actions entreprises dans le cadre de la stratégie.

7.1 Dispositif institutionnel

Il assure la mise en œuvre de la Stratégie Nationale ZLECAf et comprend le Comité Exécutif et les Groupes de Travail Techniques (GTT) comme l'illustre la figure suivante.

Figure 5 : Mapping du Dispositif Institutionnel de la NE-ZLECAf



Source : Auteurs.

7.1.1 Le comité Exécutif

L'organe de coordination technique et de mise en œuvre de la ZLECAf est le Comité Exécutif, présidé par le Ministre en charge du commerce. Ce comité a pour mission de définir les orientations stratégiques, de décider des positions et stratégies de négociation, d'adopter les mesures nécessaires à l'exécution de la stratégie, de constituer les GTT, de valider les rapports techniques et financiers, et d'approuver les plans de travail annuels ainsi que les budgets correspondants. Il est composé de tous les acteurs concernés, conformément aux dispositions du décret.

Le Ministère du Commerce est l'entité compétente pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale ZLECAf. Toutefois, en raison de son caractère transversal et multisectoriel, un Secrétariat Permanent a été créé, chargé spécifiquement de la gestion et de la coordination de la stratégie.

Le Secrétaire Permanent assure donc la mise en œuvre et le suivi des activités inscrites dans le plan d'actions de la Stratégie ainsi que le secrétariat administratif, et est assisté dans sa fonction par un pool d'experts dans des domaines précis relatifs à la ZLECAf et transversaux. Il rend trimestriellement compte au Ministre en Charge du commerce, Président du Dispositif, et au Gouvernement. Le Secrétariat Permanent dispose d'un budget propre et est doté de ressources matérielles adéquates.

7.1.2 Les Groupes de Travail Techniques (GTT)

Les Groupes de Travail Techniques sont constitués en fonction des thématiques en discussion au niveau de la ZLECAf. Les Représentants des structures au sein des GTT sont considérés comme des Points Focaux de la ZLECAf dans leurs structures d'origine. Ils sont désignés par leurs institutions respectives, pour participer aux activités du Dispositif et répondent de la mise en œuvre de la ZLECAf dans leur secteur respectif au sein desquelles ils sont chargés aussi de sa visibilité.

D'une manière générale ils assurent : i) la supervision et la prise de décision ; ii) la facilitation de la mise en œuvre ; iii) la communication et la visibilité ; iv) le suivi opérationnel v) l'appropriation de la stratégie à travers la formation et la sensibilisation, vi) la réalisation d'études sectorielles et ou conjoncturelles, vii) la recherche de partenaires et de financement des activités prévues dans le cadre de la Stratégie, viii) le suivi des négociations de la ZLECAf.

7.1.3 Les Comités Régionaux

Les Comités Régionaux de mise en œuvre de la ZLECAf créés sont chargés du suivi de l'exécution des actions prévues dans le plan d'actions au niveau régional. Les Directeurs Régionaux en charge du commerce et les acteurs concernés, assistés de spécialistes recrutés, assureront lesdites tâches. Ils sont tenus de préparer et de fournir au Comité Exécutif un rapport trimestriel.

7.2 Mécanisme de suivi-évaluation

En plaçant la transformation structurelle de l'économie au cœur de sa lutte contre la pauvreté, le Gouvernement manifeste sa volonté de conférer un rôle stratégique au secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. La mise

en œuvre de la Stratégie nationale ZLECAf sous la forme d'un Programme/Projet accéléré facilitera son implémentation, renforcera la mobilisation des partenariats, ainsi que l'ancrage et la mobilisation des ressources nécessaires.

Au vu des actions à entreprendre pour l'opérationnalisation de cette stratégie, il est impératif d'établir un dispositif de suivi-évaluation performant. À cet effet, un guide de suivi-évaluation et de gestion des risques sera élaboré, comportant une baseline dynamique pour le Comité exécutif et les Groupes de Travail Techniques (GTT). Ce guide permettra d'intégrer, entre autres, le contenu des rapports d'activités périodiques, fournissant les informations nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la stratégie, ainsi que pour évaluer les performances des membres du Comité en charge de sa mise en œuvre.

L'évaluation sera effectuée chaque année, avec une revue à mi-parcours, des revues annuelles, ainsi qu'une évaluation finale et une évaluation d'impact à l'issue des trois ans d'implémentation, réalisées par des experts.

7.3 Financement de la mise en œuvre de la NE-ZLECAf

Dans la perspective de hisser le Niger au rang des pays émergents d'ici 2035, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux femmes, le Gouvernement s'engage à faire de la mise en œuvre de la ZLECAf une priorité, conformément aux orientations. Cette initiative vise à catalyser le développement économique inclusif du pays en exploitant pleinement les opportunités offertes par l'Accord. L'opérationnalisation de cette ambition nécessite des ressources financières, technologiques et logistiques considérables, ainsi qu'une expertise humaine de haut niveau.

La contribution budgétaire de l'État sera essentielle pour financer les activités et actions prioritaires, ainsi que pour couvrir les charges de fonctionnement.

Par ailleurs, le soutien des partenaires au développement sera également crucial pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf, en complément des efforts nationaux. Le financement de la mise en œuvre de cette Stratégie exigera la préparation d'une stratégie de mobilisation des ressources. À cet égard, un plaidoyer sera entrepris afin de mobiliser les contributeurs potentiels au financement, notamment au travers des mesures suivantes :

- Appel au financement national l'État et du secteur Privé ;
- Appel à l'aide extérieur bilatérale et multilatérale ;
- Mobilisation de l'épargne nationale et des capitaux privés étrangers ;
- Appel aux fonds fiduciaires.

7.3.1 Bailleurs de fonds potentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale ZLECAf

Au nombre des partenaires financiers répertoriés en vue du financement de la Stratégie nationale ZLECAf, on peut noter :

- AFREXIMBANK ;
- Secteur privé national ;
- Union africaine ;
- Le Secrétariat de la ZLECAf ;
- Union européenne ;
- Banque Mondiale ;

- PNUD ;
- ONUFEMMES ;
- PNUE ;
- FEM ;
- PAGE (Partenariat pour l'Action en faveur d'une économie verte) ;
- BID ;
- BADEA ;
- UEMOA ;
- FAO ;
- AFD ;
- UICN ;
- USAID ;
- JICA ;
- GIZ ;
- Fond IDA ;
- Agence Canadienne pour le Développement International ;
- Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ;
- FEM ;
- Fonds Vert Climat etc.



Union
Africaine



Nations Unies
Commission économique
pour l'Afrique



Ministère du Commerce et de l'Industrie
Tél. : +227 20 73 26 39
E-mail : m.commerce.niger@gmail.com
BP : 480 Niamey, Niger